

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION¹

TENUE AU CENTRE WILLIAM RAPPARD ET SOUS FORME VIRTUELLE LE 7 JUIN 2022

Président: S.E. M. Didier Chambovey (Suisse)

Au début de la réunion, le Président a souhaité la bienvenue à S.E. M. Timur Suleimenov (Kazakhstan), Président de la douzième session de la Conférence ministérielle. Le Président de la CM12 a pris la parole devant le Conseil général.²

1. A. RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL, DU FACILITATEUR POUR LA RÉPONSE DE L'OMC À LA PANDÉMIE, DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES ADPIC ET DES PRÉSIDENTS DES GROUPES DE NÉGOCIATION PERTINENTS TRAITANT DES ÉLÉMENTS LIVRABLES À LA CM12, ET ALLOCUTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET PRÉSIDENTE DU CNC

1.1. Le Président a rappelé que les travaux s'étaient poursuivis de manière intensive dans les organes de négociation, dans le cadre de processus spécifiques et au Conseil des ADPIC. Pour se préparer à la réunion, la Directrice générale et le Président avaient rencontré, le samedi 2 juin 2022, les Présidents qui présenteraient leurs rapports pendant la réunion. Comme plusieurs d'entre eux avaient indiqué que leurs processus respectifs pourraient bénéficier d'un délai supplémentaire, aucune discussion n'était prévue dans le cadre de cette première partie. L'intervenant a noté qu'il était essentiel de se remettre de toute urgence au travail dans les différents domaines pour finaliser des résultats pour la Conférence. Les rapports et les mises à jour devraient permettre aux Membres de l'OMC d'évaluer ce qui était attendu d'eux – en particulier des délégations à Genève – pendant les quelques jours qui restaient avant la CM12. L'intervenant a commencé par son propre rapport sur les travaux et les consultations approfondies qu'il avait entrepris sur i) le document final pour la CM12, y compris sur la réforme de l'OMC; ii) la question du reclassement des PMA; et iii) le Programme de travail sur le commerce électronique.

1.2. Le Président a présenté le rapport suivant³:

1.3. Commençons par le document final. Depuis mon rapport du 9 mai au Conseil général, et mon rapport à la réunion informelle du Conseil général du 24 mai, les consultations et les travaux sur le document final se sont poursuivis sous différentes formes et configurations.

1.4. Ces travaux étaient axés avant tout sur les aspects inachevés du projet de document final (figurant dans le document RD/GC/17/Rev.2). Mes consultations ont porté sur trois points en particulier: i) réduire les divergences sur la réforme de l'OMC; ii) déterminer la voie à suivre pour la partie contextuelle ou introductive; et iii) éliminer, en vue de les réduire, le plus grand nombre possible d'autres questions restant en suspens dans le document.

¹ Le projet d'ordre du jour a été distribué sous la cote WT/GC/849.

² Le rapport du Président de la CM12, S.E. M. Timur Suleimenov (Kazakhstan), est reproduit à l'annexe du présent document.

³ Ce rapport a été distribué ultérieurement sous la cote WT/GC/W/312.

1.5. Les efforts que nous avons déployés dans le cadre d'un mandat sur la réforme de l'OMC nous ont permis de progresser considérablement vers une convergence, même si certaines divergences persistent. J'ai bon espoir que nous trouverons une solution avant la Conférence ministérielle.

1.6. Outre le libellé de la réforme de l'OMC, j'ai également mené des consultations sur la partie contextuelle du document final. Une alternative, et à ce stade il s'agit de la voie privilégiée, serait de supprimer les paragraphes 1 à 5 et de commencer directement par le libellé opérationnel – c'est-à-dire le paragraphe 6 du document (RD/GC/17/Rev.2). Ce paragraphe serait précédé d'une simple phrase d'introduction qui pourrait se lire comme suit: "Les Ministres se réunissent à Genève du 12 au 15 juin à l'occasion de notre douzième session." Je poursuis les consultations sur ce point.⁴

1.7. J'ai également mené des consultations avec les délégations, y compris les proposant, au sujet des autres questions en suspens dans le document final – et je fais ici référence en particulier aux quelques crochets qui restent dans les paragraphes sur les accessions et les questions relatives aux PMA, ainsi qu'au projet de texte sur l'autonomisation économique des femmes, les MPME et l'environnement. Des progrès sont en cours, et je remercie les délégations pour leur coopération et leur flexibilité dans la réduction du nombre de questions en suspens. J'espère que nous pourrons continuer à compter sur l'attitude pragmatique de tous dans les discussions à venir, en particulier sur les aspects encore en suspens.

1.8. Voilà qui complète le bref aperçu de notre position sur le document final à ce jour.

1.9. En ce qui concerne nos prochaines étapes immédiates, mon espoir reste que nous puissions présenter un texte propre aux Ministres. Les travaux se poursuivront donc en ce sens dans les prochains jours. J'ai l'intention de continuer à assurer une transparence totale sur ce document final et, à cette fin, je convoquerai une réunion informelle du Conseil général à bref délai avant la Conférence ministérielle. J'ai l'intention de présenter un texte, sous ma propre responsabilité, en me basant sur les paragraphes finalisés du document final et sur le résultat de mes consultations. Je sais que je peux compter sur votre engagement et vos efforts continus, et vous pouvez compter sur les miens.

1.10. Permettez-moi également de vous présenter brièvement une mise à jour des consultations que j'ai entreprises avec les PMA et les Membres concernant la proposition relative à la sortie de la catégorie des PMA. Le Groupe des PMA a demandé mon aide, et je les ai rencontrés avec les Membres concernés. Malgré des échanges positifs, certaines divergences subsistent, et les discussions devront se poursuivre pour parvenir à un consensus. Au cours de la deuxième partie de la réunion (c'est-à-dire au point b)), le Groupe des PMA aura l'occasion de nous fournir une brève mise à jour.

1.11. Permettez-moi maintenant de saisir cette occasion pour vous rendre compte brièvement des consultations sur le commerce électronique que j'ai tenues au cours des derniers mois et plus récemment la semaine dernière (le 1^{er} juin). Malgré les nombreuses consultations tenues dans différentes configurations et les diverses suggestions de libellés formulées, les Membres n'ont pas réussi à converger vers un projet de texte unique à soumettre à l'examen des Ministres. Les points de vue continuent de diverger, notamment en ce qui concerne la prorogation du moratoire. Les différents points de vue sont bien connus et je ne les répéterai pas ici. Disons simplement que nous avons deux projets de décision à l'examen.

1.12. Compte tenu des divergences persistantes, en tant que Président du Conseil général, je suggère que les deux projets distribués, figurant dans les dernières révisions des documents W/831 et W/838, soient envoyés aux Ministres pour examen. Je présenterai un rapport factuel aux Ministres sur cette question.

1.13. Ceci conclut mon rapport sur mes consultations concernant le document final de la CM12, y compris la réforme de l'OMC; la proposition relative à la sortie de la catégorie des PMA; et le commerce électronique.

⁴ Les dates ont été ajustées, soit du 12 au 17 juin, dans le document WT/MIN(22)/24 pour prendre en compte les dates effectives de la douzième session de la Conférence ministérielle de l'OMC.

1.14. Permettez-moi maintenant de donner la parole au Président du Conseil des ADPIC et au facilitateur pour la réponse de l'OMC à la pandémie afin d'entendre les rapports qu'ils ont établis concernant leurs processus respectifs.

1.15. L'Ambassadeur Lansana Gberie (Sierra Leone), Président du Conseil des ADPIC, a présenté le rapport suivant⁵:

1.16. Dans mon intervention en tant que Président du Conseil des ADPIC aujourd'hui, permettez-moi tout d'abord de présenter le traditionnel rapport de situation oral sur l'examen par le Conseil des ADPIC de la demande de dérogation proposée dans le document IP/C/W/669/Rev.1, que les Membres ont convenu que je devrais produire au titre de l'article IX:3 de l'Accord de Marrakech. Je voudrais ensuite faire un bref rapport – sous ma propre responsabilité – sur l'état d'avancement des négociations fondées sur les textes menées sur la base du texte final distribué sous la cote IP/C/W/688.

1.17. Permettez-moi donc de commencer par le rapport de situation oral du Conseil des ADPIC, qui se présente comme suit:

1.18. À la réunion du Conseil des ADPIC des 15 et 16 octobre 2020, l'Inde et l'Afrique du Sud ont présenté le document IP/C/W/669 demandant une dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19, qui avait été distribué le 2 octobre 2020 et coparrainé depuis par les délégations du Kenya; de l'Eswatini; du Mozambique; du Pakistan; de la Bolivie; du Venezuela; de la Mongolie; du Zimbabwe; et de l'Égypte; le Groupe africain; le Groupe des PMA; et les délégations des Maldives; des Fidji; de la Namibie; du Vanuatu; de l'Indonésie; et de la Jordanie.

1.19. Depuis la présentation du document, des discussions ont eu lieu dans le cadre de diverses réunions formelles et informelles du Conseil des ADPIC. Les délégations ont échangé leurs vues, posé des questions, demandé des éclaircissements et fourni des réponses, des éclaircissements et des renseignements, notamment au moyen des documents IP/C/W/670, IP/C/W/671, IP/C/W/672, IP/C/W/673 et IP/C/W/674, concernant la demande de dérogation.

1.20. Le 21 mai 2021, les coauteurs ont présenté une proposition révisée qui a été distribuée sous la cote IP/C/W/669/Rev.1. La demande de dérogation révisée a été présentée lors d'une réunion informelle ouverte le 31 mai et présentée à la réunion formelle des 8 et 9 juin 2021. Depuis, la Malaisie et l'Argentine ont été ajoutées à la liste des coauteurs. Le 29 septembre 2021, les coauteurs ont distribué un résumé de leurs interventions dans le document IP/C/W/684.

1.21. Des rapports de situation sur l'examen par le Conseil des ADPIC de la "Proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" révisée ont été présentés aux réunions du Conseil général des 3 et 4 mars, 5 et 6 mai, 27 juillet, 7 octobre, 22 novembre 2021 et, plus récemment, 23 et 24 février 2022.

1.22. Au cours des discussions sur la proposition de dérogation révisée, les délégations ont tenu des discussions ciblées sur les sujets de la "portée", tant du point de vue des produits que des droits de propriété intellectuelle, de la "durée" et de la "mise en œuvre" et sur la protection des renseignements non divulgués. Les délégations ont participé d'une manière positive et leurs échanges de fond détaillés ont contribué à clarifier divers aspects et nuances concernant les positions. Bien que les délégations demeurent attachées à l'objectif commun consistant à assurer un accès sûr et en temps utile à des vaccins et à des médicaments de qualité, sûrs, efficaces et abordables pour tous, le désaccord persiste sur la question fondamentale de savoir si une dérogation constitue le moyen le plus approprié et le plus efficace de remédier à la pénurie et à la répartition inéquitable des vaccins et d'autres produits liés à la COVID-19 et à l'accès à ces vaccins et produits.

1.23. En outre, une proposition de projet de déclaration du Conseil général sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique dans les circonstances d'une pandémie, présentée par l'Union européenne et distribuée dans le document IP/C/W/681, a également été examinée lors de réunions depuis sa distribution le 21 juin 2021. Les délégations ont échangé leurs vues, posé des questions, demandé

⁵ Le rapport a été distribué ultérieurement sous la cote JOB/GC/312.

des éclaircissements et fourni des réponses, des éclaircissements et des renseignements. Le désaccord persiste sur la question fondamentale de savoir si cette proposition constitue le moyen le plus approprié et le plus efficace de remédier à la pénurie et à la répartition inéquitable des vaccins et d'autres produits liés à la COVID et à l'accès à ces vaccins et produits.

1.24. Le 3 mai 2022, une communication exposant le résultat des discussions informelles tenues par un groupe de ministres a été distribuée sous la cote IP/C/W/688 pour examen par le Conseil des ADPIC. Des négociations fondées sur les textes sont en cours sur la base du document distribué sous la cote IP/C/W/688.

1.25. Cela signifie que le Conseil des ADPIC n'a pas encore terminé son examen de la demande de dérogation révisée. Le Conseil des ADPIC poursuivra donc son examen de la demande de dérogation révisée et fera rapport à la douzième Conférence ministérielle, conformément à l'article IX:3 de l'Accord de Marrakech.

1.26. En outre, le Conseil des ADPIC poursuivra également, de la même manière, son examen des autres propositions connexes des Membres.

1.27. Ainsi s'achève le rapport de situation oral du Conseil des ADPIC.

1.28. Permettez-moi maintenant de faire un bref rapport sous ma propre responsabilité sur l'état d'avancement des négociations fondées sur des textes que j'ai menées sur la base du texte final distribué sous la cote IP/C/W/688.

1.29. Depuis le 17 mai, j'ai mené des négociations fondées sur des textes avec 30 délégations et des coordonnateurs de groupe. Après avoir recueilli les propositions de texte et suggestions des délégations concernant le texte final, nous avons examiné ces suggestions pour voir si une proposition recueillait un consensus – et pouvait donc figurer dans le document final comme tel.

1.30. Ce processus est entrepris étant entendu que, bien que les Membres aient accepté de commencer à négocier sur la base du texte final, rien n'est convenu à ce stade, et que l'ensemble du texte final devra être approuvé par tous les Membres au bout du compte. Permettez-moi de remercier tout particulièrement les coordonnateurs de groupe qui ont fait un excellent travail en informant les Membres de leur groupe de l'évolution de la situation et en intégrant dans les négociations les propositions des Membres extérieurs au groupe.

1.31. J'ai en outre fait de mon mieux pour assurer la transparence et l'inclusion en faisant rapport à l'ensemble des Membres lors des réunions ouvertes du 19 mai et du 1^{er} juin, qui ont également donné l'occasion à tous les Membres de formuler des observations et des propositions sur le texte. La dernière version du texte final a été distribuée aux Membres le 1^{er} juin sous la cote JOB/IP/58/Rev.1.

1.32. Le début de ce processus a été difficile – malgré les efforts conjugués de la Directrice générale en personne, de la DGA Gonzalez et de moi-même. Cependant, après d'amples explications et un engagement solide au niveau bilatéral, j'ai le sentiment que les délégations sont entrées hier dans un véritable mode de négociation.

1.33. De nouveaux progrès ont été réalisés lors des négociations d'hier au niveau des Chefs de délégations – et le groupe est convenu de rétablir le paragraphe 7 et d'accepter l'introduction d'un nouveau paragraphe 9 dans le texte.

1.34. Le groupe de négociation poursuivra ses travaux aujourd'hui, et je suis désormais prudemment optimiste à l'idée que nous parviendrons à présenter ce texte en vue de son adoption par les Ministres à temps pour le week-end prochain. Je me réjouis de la participation continue et constructive des Membres à cet égard. J'invite toutes les délégations à se montrer à la hauteur de la situation et à obtenir des résultats sur cette question urgente à la CM12 car c'est peut-être la dernière meilleure occasion de le faire.

1.35. Merci Monsieur le Président, ceci conclut mon intervention en tant que Président du Conseil des ADPIC.

1.36. L'Ambassadeur Dacio Castillo (Honduras), facilitateur du processus multilatéral concernant la réponse de l'OMC face à la pandémie, a présenté le rapport suivant⁶:

1.37. Depuis que j'ai pris mes fonctions de facilitateur pour la réponse de l'OMC à la pandémie, j'ai présenté cinq rapports aux Membres à des fins de transparence. Ces rapports ont été distribués sous les cotes JOB/GC/298, JOB/TNC/103, JOB/GC/303, JOB/GC/308 et JOB/GC/311.

1.38. Au cours des travaux que j'ai menés jusqu'à présent, j'ai constaté que les délégations demandaient systématiquement à l'OMC d'obtenir des résultats dans ce domaine le plus rapidement possible. Les délégations ont également exprimé leur volonté de parvenir à des résultats crédibles, significatifs et globaux qui tiennent compte des pandémies actuelles et futures.

1.39. Comme je l'ai signalé vendredi, nous avons réalisé des progrès importants. Il y a deux semaines, nous avons commencé avec trois propositions émanant de diverses délégations et une contribution factuelle du Secrétariat à la demande des Membres. Aujourd'hui, nous travaillons sur la base d'un seul texte qui couvre des domaines tels que la transparence, les restrictions et prohibitions à l'exportation, la propriété intellectuelle, le transfert de technologie, la facilitation des échanges, les services, la coopération en matière de réglementation, le développement et la sécurité alimentaire, entre autres.

1.40. Bien que plusieurs questions restent à régler, nous avons déjà mis des textes au propre, y compris sur des dispositions générales, la facilitation des échanges, la coopération en matière de réglementation, la propriété intellectuelle, les services, la sécurité alimentaire et certains aspects des travaux futurs.

1.41. Je tiens à remercier les délégations qui ont pris part aux travaux du groupe de rédaction pour leur engagement positif constant, leur flexibilité et leur participation active. Je félicite également les délégations qui ont déployé des efforts supplémentaires et se sont appliquées à trouver un libellé de compromis.

1.42. Vendredi, j'ai également indiqué que selon moi, compte tenu de la situation à ce moment-là – concernant la proposition relative à un mécanisme de déclenchement automatique dans le domaine des ADPIC, il n'était pas productif de poursuivre nos travaux. Depuis lors, j'ai continué à prendre contact avec les délégations pendant le week-end ainsi qu'hier lors d'une réunion convoquée par la Directrice générale.

1.43. À cette réunion, la Directrice générale a déterminé quatre éléments communs sur lesquels les délégations s'accordent toutes: i) prendre note des enseignements tirés et des expériences diverses des Membres pendant la pandémie, ii) ne pas modifier les droits et obligations, iii) élaborer un document tourné vers l'avenir et iv) parvenir à un résultat équilibré.

1.44. En conséquence, j'ai présenté un texte visant à remplacer le paragraphe sur un mécanisme de déclenchement automatique dans le domaine des ADPIC pendant l'intervalle de la réunion sur la dérogation à l'Accord sur les ADPIC avec la Directrice générale dans la salle E. Après un bref échange de vues avec les délégations, il m'a semblé, d'une manière générale, que la proposition était généralement acceptable en tant que voie à suivre qui permettra de poursuivre les discussions. Celà, bien sûr, sans préjudice des positions des Membres. Permettez-moi de rappeler que l'intégralité du document reste entre crochets. Rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu.

1.45. À cet égard, je remercie les délégations pour leur flexibilité. Nous pouvons maintenant poursuivre nos travaux au sein du groupe de rédaction. Nous nous attacherons à combler le plus grand nombre possible de lacunes, à finaliser la section sur les travaux futurs et à mettre au propre autant de textes que nous pourrons. J'espère que nous serons en mesure de présenter à nos Ministres un texte aussi propre que possible.

1.46. Le texte contenant encore des crochets, je propose de poursuivre les travaux sur ce document avec le groupe de rédaction après la réunion du Conseil général. Je tiens aussi à signaler que toutes

⁶ Le rapport a été distribué ultérieurement sous la cote JOB/GC/312.

les délégations qui ont exprimé le souhait de participer à ces discussions ont été invitées. Comme toujours, toutes les délégations peuvent s'entretenir avec moi à tout moment.

1.47. Tout progrès concernant ce document sera consigné dans le texte qui sera distribué à tous les Membres et présenté aux Ministres pour examen à la CM12. Comme pour les autres Présidents, l'objectif est de distribuer un texte à l'ensemble des Membres le jeudi – dans la mesure du possible.

1.48. L'importance que les Membres attachent à l'obtention d'une réponse crédible et significative de l'OMC à la pandémie reste évidente. Maintenons l'élan positif de ce processus et travaillons ensemble pour y parvenir. N'oublions jamais ce qui est en jeu.

1.49. Ainsi s'achève mon rapport.

1.50. Le Président a remercié les Ambassadeurs Gberie et Castillo pour leur travail acharné et leur conduite éclairée, et a invité la Directrice générale et Présidente du Comité des négociations commerciales à prendre la parole à la réunion.

1.51. La Directrice générale et Présidente du Comité des négociations commerciales a présenté le rapport suivant⁷:

1.52. Bonjour à tous. Permettez-moi de m'associer au Président du Conseil général pour souhaiter la bienvenue au Président de la CM12, S.E. M. Timur Suleimenov et, pour remercier Mme l'Ambassadrice Zhanar Aitzhanova pour le travail qu'elle avait accompli pour s'efforcer de soutenir le Président de la CM12, dont la présence aujourd'hui montre que la CM12 est toute proche. Elle va avoir lieu et nous en sommes très heureux. Près de cinq ans se sont écoulés. Votre message d'encouragement arrive à point nommé et je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec vous, avec le Président du Conseil général et avec nos Ministres pour assurer le succès de la CM12.

1.53. Excellences, nos travaux préparatoires en vue de la CM12 sont désormais presque terminés. Comme l'ont noté les Présidents et le facilitateur, d'ici samedi, les Ministres seront à Genève. La réunion d'aujourd'hui est donc, avant qu'ils n'arrivent, une bonne occasion pour tous les Membres d'examiner les progrès réalisés dans tous les domaines, y compris s'agissant des "quatre piliers plus", et de réfléchir à la manière dont la CM12 pourrait se dérouler.

1.54. À cet égard, permettez-moi tout d'abord de remercier MM. les Ambassadeurs Chambovey, Gberie et Castillo pour leurs rapports et de les féliciter pour leurs efforts inlassables. Grâce à leurs travaux et aux efforts supplémentaires déployés par les ambassadeurs, nous faisons des progrès considérables dans tous les domaines. Je reviendrai sur certains travaux dont ils ont fait part ultérieurement dans ma déclaration.

1.55. Avant de demander – par l'intermédiaire de la présidence du Conseil général – aux Présidents des organes de négociation qui ont travaillé sur les résultats livrables possibles pour la CM12 de présenter leurs rapports, permettez-moi de rappeler que, lors de notre réunion formelle du CNC du mois de novembre, nous avons transmis les rapports de tous les Présidents des groupes de négociation au Conseil général afin qu'ils soient ensuite transmis à la Conférence ministérielle. Donc ce matin, des rapports actualisés ne seront présentés que par les Présidents du Groupe de négociation sur les règles, du Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire et du Conseil du commerce des services réuni en session extraordinaire. Je les invite maintenant à présenter leur rapport.⁸

1.56. L'Ambassadeur Santiago Wills (Colombie), Président du Groupe de négociation sur les règles, a présenté le rapport suivant:

1.57. Bonjour chers collègues, et merci à vous, Monsieur le Président et Madame la Directrice générale, de me donner l'occasion de rendre compte des travaux récents du Groupe de négociation sur les règles. Comme vous le savez tous, la semaine dernière, trois séances plénières du Groupe de négociation sur les règles ont eu lieu les lundi 30 mai, mercredi 1^{er} juin et samedi 4 juin, lors

⁷ Le rapport a été distribué ultérieurement sous la cote JOB/GC/312.

⁸ Tous les rapports présentés à la réunion au titre du point 1.A. ont été distribués ultérieurement sous la cote JOB/GC/312.

desquelles j'ai rendu compte du travail que j'avais accompli et les délégations ont rendu compte des travaux qu'elles avaient entrepris et ont saisi l'occasion de formuler des observations quant à nos travaux, tant au niveau de la forme que du fond.

1.58. Dans la mesure où j'ai déjà donné des renseignements détaillés et complets lors de ces séances plénières du Groupe de négociation sur les règles, mon rapport d'aujourd'hui consistera en un bref résumé de ces renseignements, que j'actualiserai pour tenir compte des observations formulées par les Membres lors de ces réunions et du travail que j'ai effectué depuis samedi matin.

1.59. Nous avons commencé la "Semaine des décisions pour la pêche" le lundi 30 mai, avec une séance plénière d'ouverture au niveau des Chefs de délégation, pendant laquelle la DG et moi-même avons fait rapport sur les réunions auxquelles nous avons assisté à Davos et où j'ai exposé un programme de travail pour la semaine.

1.60. La semaine dernière, j'ai organisé plusieurs réunions sous différentes formes sur certaines des questions en suspens concernant l'équilibre et le niveau d'ambition, l'accent étant mis sur l'article 5, l'article 1.2 et certains aspects de l'article 8. De plus, j'ai tenu des réunions sur la territorialité, le changement de pavillon et les notifications relatives au travail forcé et j'ai aussi assisté à des réunions convoquées par la Directrice générale.

1.61. Par ailleurs, j'ai rencontré plusieurs délégations dans un cadre bilatéral, pour discuter de divers sujets, et je suis heureux de signaler que des progrès significatifs ont été faits, en grande partie grâce au travail conjoint entrepris par les délégations de leur propre initiative sur certaines de ces questions. J'aimerais aussi remercier toutes les délégations pour leur forte implication et leur travail acharné au cours des derniers jours.

1.62. Comme nous le savons tous, le TSD au titre de l'article 5.4 est l'un des aspects les plus importants auxquels nous devons apporter une réponse en ce qui concerne l'équilibre et le niveau d'ambition.

1.63. Lors de la séance plénière du Groupe de négociation sur les règles tenue le samedi 4 juin, j'ai annoncé une très bonne nouvelle, à savoir que des Membres ayant travaillé de concert pour clarifier l'article 5.4 avaient abouti à une proposition de nouvelle structure pour cette disposition, en particulier pour clarifier l'indépendance de ses éléments. Cette proposition de libellé distingue bien les trois éléments du TSD, à savoir la période de transition, le niveau *de minimis* et la disposition relative à la pêche artisanale. Les chiffres mis entre crochets pour chaque disposition sont encore débattus et ce que j'ai montré au Groupe de négociation sur les règles contenait donc toujours les chiffres donnés dans l'actuel projet d'accord, à savoir "X" années, "0,7%" pour le niveau *de minimis* et "12 milles marins" pour la pêche artisanale.

1.64. Ces chiffres sont toujours à l'étude et les travaux avancent. Je ne peux qu'exhorter les délégations qui participent à ces travaux à redoubler d'efforts pour aplanir rapidement les divergences qui subsistent.

1.65. Ce projet clarifie un autre point, en précisant que les lignes de base stipulées dans l'exemption concernant la pêche artisanale comprennent les lignes de base archipélagiques entourant les îles et récifs les plus éloignés d'un archipel Membre.

1.66. La proposition de restructuration de l'article 5.4 suggère par ailleurs qu'il devrait y avoir une clause de paix de deux ans applicable après la période de transition, pendant laquelle les subventions ne relevant pas des dispositions *de minimis* et l'exemption concernant la pêche artisanale ne seraient pas soumises au règlement des différends.

1.67. Je suis heureux de signaler que les Membres ont réservé un bon accueil à cette proposition de restructuration, et il semble que cela soit d'une grande aide dans le cadre des discussions sur les chiffres de l'article 5.4 qui doivent encore être déterminés.

1.68. Outre cette restructuration proposée, nous avons aussi entendu d'autres propositions et suggestions liées à l'article 5.4, dont celles-ci:

- une date cible pour la mise en œuvre, plutôt qu'une période de "X" années après l'entrée en vigueur de l'Accord, avant 2030 – date butoir du Programme de développement durable à l'horizon 2030, au-delà de laquelle la clause de paix de deux ans s'appliquerait;
- à la place d'une clause de paix, la proposition figurant dans le document RD/TN/RL/156 et suggérant l'allongement du délai pour les notifications relatives à l'état des stocks; et
- des propositions concernant plusieurs éléments du TSD au fil du texte, figurant dans les documents suivants:
 - RD/TN/RL/157; et
 - RD/TN/RL/155/Rev.1.

1.69. D'autres très bonnes nouvelles concernent l'article 5.3 relatif au changement de pavillon. Un groupe de délégations très concernées par cette question a élaboré une nouvelle approche en la matière. Selon cette approche, une nouvelle note de bas de page serait tout d'abord adjointe à l'article 1.1 pour préciser que les subventions sont toujours attribuées au Membre qui les accorde, indépendamment du pavillon du navire et de la nationalité du bénéficiaire. Deuxièmement, les deux variantes du libellé actuel de l'article 5.3 seraient remplacées par une disposition stipulant que les Membres feront preuve d'un soin particulier et de modération lorsqu'ils accorderont des subventions à des navires ne battant pas leur pavillon. Ici encore, cette solution à cette question très sensible semble être bien accueillie par les Membres et là aussi j'aimerais remercier toutes les délégations pour leur participation constructive et la souplesse dont elles ont fait preuve pour trouver une solution à cette question très délicate.

1.70. Parlons maintenant de l'interdiction de l'article 5.1 i) sur les subventions qui sont subordonnées à la pêche en dehors de la ZEE du Membre qui accorde la subvention. Bien qu'il y ait eu de nombreuses discussions autour de cette question, des divergences de vues subsistent parmi les Membres, notamment concernant son emplacement dans le texte. Beaucoup de Membres ont demandé que cette disposition revienne à son emplacement précédent et redevienne une disposition distincte, certains Membres (pas tous) demandant aussi que soit rétabli l'ancien article 5.2 b) sur le non-recouvrement de versements de gouvernement à gouvernement. Cependant, certains autres Membres considèrent que cette interdiction est mieux placée à l'article 5.1 i).

1.71. L'une des préoccupations soulevées au sujet de l'article 5.1 i) concerne la question de savoir comment fonctionnerait l'élément de subordination qu'il instaure. Plusieurs délégations ont réfléchi à un libellé permettant de préciser que le fait de recevoir une subvention et de pêcher dans des zones situées hors de la juridiction nationale ne permettrait pas en soi d'établir l'existence d'une subordination juridique qui donnerait lieu à l'interdiction, y compris si les activités de pêche ont lieu dans la ZEE d'un autre Membre au titre d'arrangements régionaux ou traditionnels.

1.72. En ce qui concerne la territorialité, le maintien de l'article 11.3 a) dans le texte suscite un large soutien, ce qui signifie que les principales divergences de vues portent désormais sur l'article 11.3 b), qui traite d'aspects spécifiques des procédures de règlement des différends de l'OMC en cas de différend portant sur la territorialité. Comme je l'ai dit lors de la séance plénière, nous avons en substance deux possibilités pour traiter cette question: mentionner quelque chose dans le texte de l'Accord ou ne rien mentionner du tout.

1.73. Néanmoins, même si certaines délégations préféreraient ne rien mentionner du tout au sujet du règlement des différends, elles souhaitent travailler sur le libellé exact. Cependant, les Membres ont toujours des points de vue différents à la fois quant au pouvoir discrétionnaire que pourrait avoir un groupe spécial pour évaluer le bien-fondé d'une revendication territoriale dans le contexte d'une allégation de subvention dans le cadre de l'Accord sur la pêche et concernant les droits qu'aurait une tierce partie à un différend dans le cadre de l'OMC si elle considérait que sa compétence territoriale était en jeu dans le différend entre d'autres Membres.

1.74. Compte tenu de la complexité et du caractère sensible de cette question, une autre possibilité a été évoquée, à savoir que les Membres devraient s'engager à négocier un libellé spécifique après la conclusion de l'Accord. D'autres considèrent cependant que si l'on ne trouve pas comment résoudre cette question, il ne sera pas possible de clore l'Accord dans son ensemble.

1.75. Tout en reconnaissant les progrès accomplis jusqu'ici, je poursuis les consultations avec les Membres à ce sujet.

1.76. J'ai été informé que des groupes de Membres examinent aussi actuellement plusieurs autres dispositions.

1.77. L'une d'elles est l'article 8.6, qui lie le recours aux flexibilités et aux dispositions en matière de durabilité des différents piliers à certaines prescriptions en matière de notification. L'une des questions ayant émergé est la nécessité de préciser qu'il n'est pas nécessaire de notifier une subvention avant qu'elle soit accordée, et que c'est la notification fondée sur la pratique courante que l'on envisage d'adopter, ainsi que le cycle et la procédure de notification prévus à l'Accord SMC.

1.78. À notre réunion plénière de mercredi, une délégation a soulevé une question concernant le fonctionnement des articles 4 et 5, suggérant qu'il devrait être précisé que l'article 5 s'appliquerait aux subventions pas encore visées par l'article 4. J'ai rencontré certaines délégations pour aborder cette question, au sujet de laquelle des idées spécifiques ont été examinées, et il semble que les questions et les préoccupations s'éclaircissent.

1.79. En ce qui concerne la note de bas de page 2 de l'Accord, une délégation a suggéré des modifications liées aux subventions pouvant découler du transfert ultérieur de droits d'accès au titre d'accords d'accès de gouvernement à gouvernement. Et cette suggestion sera prochainement communiquée comme une proposition.

1.80. En ce qui concerne l'article 1.2 et le traitement des subventions au carburant non spécifiques, certaines délégations ont indiqué que, selon elles, la question de savoir si ces subventions sont incluses ou non représente la mesure à l'aune de laquelle on pourra évaluer le niveau d'ambition de l'Accord. Ces délégations considèrent que si l'article 1.2 devait être supprimé, d'autres dispositions devraient l'être aussi, afin d'équilibrer le niveau d'ambition dans différentes disciplines. D'autres délégations s'opposent toutefois fermement à l'inclusion de ces subventions dans l'Accord, pour des raisons systémiques et pratiques.

1.81. J'aimerais aussi signaler la suggestion formulée dans le document RD/TN/RL/155/Rev.1 en faveur de la non-application de l'article 1.2 aux pays en développement dont la part annuelle du volume mondial de la production de la pêche de capture marine est inférieure ou égale à 1,2%.

1.82. Concernant toujours les subventions pour le carburant, j'ai été informé qu'un groupe de Membres réfléchissent au libellé de l'article 8.1*bis* relatif à la notification de renseignements concernant les subventions non spécifiques au carburant, en remplacement de l'article 1.2.

1.83. J'aimerais aussi aborder brièvement une autre question, celle du fonds pour la pêche actuellement à l'examen, qui est en lien avec l'article 7 sur l'assistance technique et le renforcement des capacités. La semaine dernière, la Directrice générale a organisé une réunion au sujet de ce fonds avec un certain nombre de donateurs et de bénéficiaires potentiels et, à la réunion plénière de samedi, elle a informé le Groupe de négociation que les participants s'étaient dits très favorables à la création de ce fonds.

1.84. S'agissant de l'article 7, j'aimerais aussi signaler la proposition formulée dans le document RD/TN/RL/156 d'ajouter une note de bas de page précisant que l'assistance technique et le renforcement des capacités peuvent être utilisés par les pays en développement pour recourir à l'article 5.1.1. Autrement dit, ceux-ci pourraient accorder ou maintenir les subventions visées à l'article 5.1 à condition d'avoir satisfait aux prescriptions en matière de durabilité.

1.85. Ainsi s'achève mon rapport sur les travaux récents relatifs aux subventions à la pêche. Comme vous l'avez entendu, nous avons fait des progrès considérables, y compris concernant certaines questions sensibles qui se posent depuis longtemps, et je pense qu'un ensemble raisonnable de résultats pouvant être présenté aux Ministres est en train de se forger. Il règne un état d'esprit très

positif et on peut vraiment sentir que les Membres sont déterminés à conclure enfin ces négociations. Cette implication nous a véritablement aidés, et il faut que cette tendance se poursuive et s'accroisse. De grandes questions doivent encore être résolues et nous avons donc vraiment besoin que cette implication et cette volonté soient encore plus fortes, afin d'écouter les préoccupations, de les prendre en considération et de chercher des solutions pragmatiques. Si nous nous y employons très vigoureusement dès maintenant, je suis persuadé que nous pourrions tenir notre engagement envers les Ministres.

1.86. De mon côté, je poursuivrai les efforts en vue d'élaborer une version au propre du texte révisé à présenter aux Ministres avant le début de la CM12 dimanche. À cet égard, j'aimerais simplement vous avertir qu'il est possible que je vous convoque très prochainement et à bref délai à une réunion plénière du Groupe de négociation sur les règles.

1.87. Ainsi s'achève mon rapport. J'aimerais à nouveau remercier toutes les délégations pour leur participation constructive. Cette semaine a montré que, lorsque les Membres collaborent et sont animés d'une volonté politique, même les questions les plus sensibles, dont je pensais qu'elles devraient être renvoyées devant les Ministres, sont résolues. Je reste plein d'espoir, optimiste et fermement convaincu que les Membres sont en mesure de conclure cet accord multilatéral historique. Merci à vous Madame la DG et à vous Monsieur le Président.

1.88. L'Ambassadrice Gloria Abraham Peralta (Costa Rica), Présidente de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture, a présenté le rapport suivant:

1.89. Suite à la réunion du Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire tenue le 19 mai, nous nous sommes engagés ensemble dans un processus de consultations intensives s'appuyant sur les travaux approfondis effectués par les Membres ces derniers mois.

1.90. L'objectif de ce processus était de soutenir les efforts des Membres pour élaborer des projets de textes qui serviraient de base pour obtenir un résultat sur l'alimentation et l'agriculture à la CM12.

1.91. Le 31 mai, j'ai par conséquent distribué trois projets de textes, à savoir:

- a. un projet de Déclaration ministérielle sur l'agriculture;
- b. un projet de Déclaration ministérielle sur la sécurité alimentaire; et
- c. un projet de Déclaration ministérielle sur l'exemption des prohibitions ou restrictions à l'exportation pour les achats de produits alimentaires du Programme alimentaire mondial.

1.92. Ces projets de textes ont été examinés dans le cadre de la réunion du Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire et des sessions spécifiques sur la détention de stocks publics et le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) tenues les 1^{er} et 2 juin.

1.93. Les Membres ont aussi eu l'occasion, pendant cette réunion, d'avoir un échange de vues préliminaire sur deux nouvelles propositions de décisions sur la détention de stocks publics distribuées le 31 mai: premièrement, une proposition du Groupe africain, du Groupe ACP et du G-33, distribuée sous la cote JOB/AG/229; et, deuxièmement, une communication du Brésil distribuée sous la cote JOB/AG/230.

1.94. Suite aux interventions faites par les Membres à cette réunion et aux observations écrites formulées ultérieurement par plus de 20 Membres et groupes de Membres, j'ai distribué les versions révisées de ces projets de textes le 4 juin au matin.

1.95. J'ai organisé une autre réunion du Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire le 4 juin pour que les Membres puissent commenter ces versions révisées des projets de textes.

1.96. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour remercier l'ensemble des Membres pour l'esprit constructif et la modération dont ils ont fait preuve dans leurs observations pendant cette réunion, soit en signalant déjà leur volonté d'approuver ces projets de textes soit en ne commentant que les points les plus essentiels pour eux.

1.97. C'est dans cet esprit que nous devons travailler pour parvenir à un résultat à la CM12.

1.98. Cet état d'esprit a aussi caractérisé la réunion que nous avons ensuite tenue dans le Salon vert hier soir, sous votre direction, Madame la Directrice générale.

1.99. Dans les prochaines heures, je continuerai de travailler sur une version révisée des projets de textes qui pourrait être envoyée aux Ministres pour examen à la CM12, en m'appuyant sur toutes les contributions reçues ces derniers jours ainsi que sur la discussion qui a eu lieu à la réunion du Conseil général de ce jour.

1.100. Je convoquerai une réunion ouverte du Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire dans les prochains jours pour présenter ces projets de textes.

1.101. Ces projets de textes représenteront, selon la DG et moi, notre meilleure tentative pour proposer, en nous appuyant sur les efforts intenses déployés ces dernières semaines, un ensemble de résultats équilibré et réaliste, susceptible de mobiliser le soutien de tous les Membres en vue d'un résultat à la CM12.

1.102. Pour l'élaboration de ces textes, on continuera de suivre les principes directeurs résumés dans la formule – désormais bien connue – évoquant des textes " simples, courts, beaux et équilibrés", dans le but:

- a. de préserver l'équilibre délicat entre les positions différentes des Membres;
- b. de faire un grand pas en avant marquant un nouveau départ dans les négociations sur l'agriculture après la CM12, sans préjuger de leur résultat;
- c. que l'OMC apporte une réponse significative aux problèmes mondiaux de sécurité alimentaire, à court comme à plus long terme.

1.103. À ce stade, mon impression est que nous sommes très proches du projet de décision concernant l'exemption des restrictions à l'exportation pour les achats de produits alimentaires du PAM et d'une déclaration concernant la sécurité alimentaire.

1.104. Comme on pouvait s'y attendre, c'est au sujet du texte sur l'agriculture que l'on a reçu le plus grand nombre d'observations, nombre d'entre elles se contredisant, et quelques questions doivent encore être résolues dans ce domaine. Le texte doit encore être peaufiné avant d'être envoyé aux Ministres pour examen à la CM12.

1.105. Seuls quelques jours nous séparent de l'ouverture de la Conférence ministérielle, et nous en sommes donc à la toute dernière étape de notre négociation.

1.106. Comme certains d'entre vous l'ont indiqué lors de notre dernière réunion du Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire, la question qui se pose aux Membres est celle de savoir si le projet d'ensemble de résultats est acceptable et s'il va dans la bonne direction pour l'OMC et ses Membres pour le système commercial multilatéral et pour relever les défis alimentaires mondiaux actuels.

1.107. Je suis fermement convaincue que c'est le cas.

1.108. L'Ambassadrice Zhanar Aitzhanova (Kazakhstan), Présidente du Conseil du commerce des services réuni en session extraordinaire, a présenté le rapport suivant:

1.109. Le présent rapport, que j'établis sous ma propre responsabilité, donne des renseignements à jour sur l'état d'avancement des débats de la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services au sujet d'un texte sur les services pour la CM12. Je distribuerai un rapport un peu plus long par écrit dans la journée.

1.110. En novembre, j'ai fait savoir qu'il existait une large convergence de vues sur les quatre premières phrases d'un paragraphe sur le commerce des services dans le document final de

la CM12. Toutefois, il n'a pas été convenu d'un libellé additionnel pour faire référence aux travaux récents de la Session extraordinaire et aux travaux à mener après la CM12.

1.111. Ces derniers jours, j'ai rassemblé les différents groupes de délégations qui avaient présenté les propositions de textes au cours de l'année écoulée, ainsi que ceux qui avaient exprimé des préoccupations et proposé une autre formulation.

1.112. Ces discussions ont permis de réduire les divergences entre les participants pour donner la formulation ci-après pour la dernière phrase: "Nous prenons note des travaux dans le domaine du commerce des services [y compris dans le cadre (de la Session extraordinaire) du Conseil du commerce des services]". La principale différence réside dans le fait qu'un groupe accepterait la phrase entière, tandis que l'autre n'accepterait qu'une version plus courte, sans la partie entre crochets concernant la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services.

1.113. Madame la Directrice générale, à ce stade, je considère par conséquent que le texte suivant reflète les progrès actuels. De nouvelles discussions avec l'ensemble des délégations seraient nécessaires pour le finaliser. Je partage, sous ma propre responsabilité, le texte avec l'ensemble des Membres afin qu'ils puissent l'examiner plus en détail en vue de son inclusion ultérieure dans le document final pour la CM12. Le texte intégral est le suivant:

"Le commerce des services est essentiel pour l'économie mondiale et a un rôle majeur à jouer dans la production économique et dans l'emploi à l'échelle mondiale. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance des services et a eu un impact considérable sur le commerce des services et les secteurs de services, notamment pour les pays en développement Membres, y compris les pays les moins avancés (PMA). Nous soulignons l'importance de la reprise pour les services les plus touchés par la pandémie, ainsi que l'importance des efforts visant à renforcer ces services, en tenant compte des difficultés posées et des possibilités offertes aux Membres. Nous prenons acte de la nécessité de faciliter la participation accrue des pays en développement Membres, y compris les PMA, au commerce mondial des services, y compris en accordant une attention particulière aux secteurs et aux modes de fourniture qui présentent pour ces Membres un intérêt du point de vue des exportations. [Nous prenons note des travaux dans le domaine du commerce des services [y compris dans le cadre (de la Session extraordinaire) du Conseil du commerce des services].]"

1.114. Comme je l'ai indiqué précédemment, les points de vue divergent concernant la dernière phrase, qui figure entre doubles crochets.

1.115. Je reste disposée, Madame la Directrice générale, à continuer de travailler avec les délégations, et avec le Président du Conseil général, sur ce texte. J'encourage les délégations à poursuivre la réflexion et je reste convaincue que ce texte peut recueillir un soutien, avec le pragmatisme et l'ouverture nécessaires.

1.116. La Directrice générale et Présidente du Comité des négociations commerciales a poursuivi la présentation de son rapport, comme suit:

1.117. Permettez-moi de remercier sincèrement chacun des Présidents pour les rapports qu'ils ont élaborés dans la perspective de la CM12 et pour leur dévouement et leurs efforts pour conduire les Membres vers des résultats à la CM12. Je sais que vous avez travaillé d'arrache-pied avec les Membres – tôt le matin, tard le soir, les week-ends et même les jours fériés. Je ne considère pas cela comme allant de soi et j'apprécie réellement votre implication et vos contributions – merci à vous. J'adresse également mes remerciements aux équipes du Secrétariat qui se sont efforcées de soutenir les Membres et les Présidents dans les différents domaines d'activité – sans leur dévouement, nous ne pourrions pas non plus faire de progrès.

1.118. J'aimerais également féliciter toutes les délégations pour leur participation constructive à chacun des "quatre piliers plus" en vue d'établir les conditions propices à un certain degré d'engagement et d'action à la Conférence ministérielle.

1.119. Permettez-moi de réagir très brièvement à ce que viennent de nous dire les Présidents, d'abord au sujet des subventions à la pêche. Comme nombre d'entre vous le savez, j'ai assisté aux trois dernières réunions plénières du Groupe de négociation sur les règles tenues lundi 30 mai,

mercredi 1^{er} juin et samedi 4 juin, lors desquelles le Président, l'Ambassadeur Wills, a fait rapport sur les travaux qu'il avait réalisés et nombre d'entre vous avez saisi cette occasion pour formuler des commentaires sur les progrès effectués et soulever des préoccupations. Son rapport d'aujourd'hui nous a informés de l'évolution des travaux depuis samedi dernier. Il a mis en lumière ce qui a été accompli et ce qui reste à faire.

1.120. J'ai aussi organisé moi-même des réunions sur les subventions à la pêche, et je trouve très encourageants les progrès réalisés et l'atmosphère qui y régnait, les ambassadeurs s'étant impliqués pour essayer de repousser les limites des positions adoptées par leur pays pour rechercher un compromis. Ces efforts ont déjà abouti à des résultats. Nous avons une structure plus nette et plus claire concernant le TSD pour les subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche, nous avons un nouveau libellé concernant les subventions aux navires ne battant pas pavillon du Membre qui accorde la subvention, nous convenons que l'on peut retirer les crochets de la première partie de la disposition relative à la territorialité, et nous nous employons toujours à trouver le bon compromis en la matière.

1.121. Voilà pour les bonnes nouvelles. Cela étant dit, il reste très peu de temps et des décisions difficiles restent à prendre. Tout le monde s'est accordé à dire que les Ministres devraient élaborer un texte net, mais ce n'est pas là chose facile. Nous sommes sur la bonne voie et avons fait des progrès considérables sur cette question depuis la dernière fois. Il nous faut utiliser le temps qu'il nous reste avec sagesse et efficacité.

1.122. Nous savons tous que l'Accord sur les subventions est nécessaire pour les pêcheurs, hommes et femmes, du monde entier (ils sont 26 millions), pour les poissons et la durabilité de cette ressource, pour les Nations Unies et leur ODD 14.6, et pour l'OMC. Nous devrions bien réfléchir à la question de savoir combien de temps encore nous allons laisser prédominer les subventions préjudiciables pour les stocks de poissons du monde entier. Chacun prétend vouloir faire son devoir, et je veux bien le croire, alors rendons cela possible. C'est pourquoi je suis heureuse de dire que nous devrions tout mettre en œuvre pour installer dans la durée cette évolution dans la bonne direction que nous observons, afin que nous ne soyons pas une organisation incapable de soutenir les moyens de subsistance des petits pêcheurs, femmes et hommes, à travers le monde, ni la durabilité de nos océans, si importante. La Conférence sur les océans se tiendra à la fin du mois de juin (27 juin-1^{er} juillet) et nous sommes censés y faire rapport sur la conclusion des négociations relatives aux subventions à la pêche. Alors réfléchissons aux moyens d'y parvenir.

1.123. En matière d'agriculture, comme l'a indiqué l'Ambassadrice Peralta, trois textes qu'elle et moi avons élaborés avec l'aide de l'équipe ont été présentés: i) le projet de Décision ministérielle sur l'agriculture; ii) le projet de Déclaration ministérielle sur la sécurité alimentaire; et iii) le projet de Décision ministérielle sur le Programme alimentaire mondial.

1.124. Ces textes ont suscité de nombreuses pages d'observations écrites et un plus grand nombre encore d'observations orales formulées dans le cadre de diverses réunions, y compris des réunions du Salon vert, du Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire et des sessions spécifiques sur la détention de stocks publics et le mécanisme de sauvegarde spéciale. Ils représentent un équilibre délicat que la Présidente et moi avons essayé d'atteindre compte tenu des positions très divergentes des Membres sur les questions visées par les négociations. Nous avons également fait très attention à ne pas préjuger du résultat des négociations qui auront lieu entre vous après la CM12. J'exhorte donc les Membres à examiner ces textes en gardant cela à l'esprit.

1.125. Comme vient de le signaler l'Ambassadrice Peralta, ces textes peuvent être encore une fois légèrement ajustés pour tenir compte des observations faites par les Membres. Je ne saurais trop insister sur l'importance de ces textes, en particulier dans le contexte de la crise alimentaire mondiale actuelle.

1.126. L'adoption des trois textes présentés, cet ensemble, enverrait aussi un signal clair indiquant que l'OMC demeure pertinente et capable de répondre à des problèmes urgents tels que la crise de la sécurité alimentaire et en définitive le secteur extrêmement important que constitue l'agriculture, de manière collective et en temps utile.

1.127. Je vous prie donc vivement de soutenir ces textes, car ils permettraient de répondre efficacement aux problèmes actuels que rencontre le secteur de l'agriculture, à court et à moyen

termes, voire à long terme. Une agriculture renforcée et solide améliorera la productivité de manière durable! Nous avons longuement travaillé sur l'agriculture. À un moment donné, nous ne disposions d'aucun texte sur lequel nous appuyer, donc c'est là un grand progrès et je tiens à remercier les Membres de nous avoir permis d'avancer dans un domaine très difficile. Je trouve cela très encourageant.

1.128. Compte tenu de la part de plus en plus importante des services dans le commerce mondial, j'espère que la Conférence ministérielle ne négligera pas cet aspect essentiel pour tous les Membres. Je remercie les Membres qui se sont impliqués dans ces questions, ainsi que la Présidente de la Session extraordinaire du CCS, l'Ambassadrice Zhanar Aitzhanova, pour ses efforts, et j'espère que les Membres pourront faire preuve de la flexibilité nécessaire pour finaliser un libellé dans ce domaine pour le document final. Je pense qu'il serait très curieux de ne pas être en mesure de présenter ce document aux Ministres faute de pouvoir nous entendre sur une partie de phrase.

1.129. S'agissant de la réponse de l'OMC à la pandémie, y compris la dérogation à l'Accord sur les ADPIC, la bonne nouvelle est que les négociations sont fondées sur des textes pour les deux axes de travail. Certes, celles-ci ont été difficiles – je suis intervenue lorsque cela était nécessaire pour aider les Ambassadeurs Gberie et Castillo. Je suis fermement convaincue que nous avons une réelle chance d'obtenir des résultats et je leur suis très reconnaissante des efforts soutenus qu'ils ont déployés à cet égard. Nous devrions saisir l'occasion qui se présente tandis qu'une réponse crédible reste pertinente et je suis effectivement convaincue que nous pouvons le faire compte tenu des progrès que nous avons observés hier.

1.130. La réforme de l'OMC est un sujet politique important étant donné les difficultés qu'a connues l'Organisation et qu'elle continue de connaître. Je tiens à remercier le Président pour les efforts intenses qu'il a continué de déployer pour nous permettre de nous entendre sur un texte dans ce domaine. Il est de notre responsabilité collective, y compris au plus haut niveau, de faire en sorte que l'OMC ait un fonctionnement efficace pour répondre aux besoins de tous les Membres et contribuer au règlement des problèmes les plus pressants de la planète. Acteurs de Genève, il nous incombe de préparer correctement le débat des Ministres sur ce domaine essentiel pour l'Organisation.

1.131. S'agissant des questions concernant le développement et les PMA, je pense que nous devrions tous collaborer pour trouver des modalités mutuellement acceptables, y compris sur les questions qui revêtent une importance cruciale pour les PMA. Cela est fondamental pour libérer la capacité de l'OMC d'obtenir des résultats multilatéraux.

1.132. Excellences, il est clair que beaucoup de travail nous attend dans les jours à venir, dans tous les domaines dans lesquels nous aspirons à des résultats livrables à la CM12. Les processus de négociation se poursuivent, y compris par le biais des travaux des Présidents et de mon travail en tant que Présidente du CNC, pour essayer de favoriser la plus large convergence de vues possible avant l'arrivée des Ministres.

1.133. Les délégations ont souvent demandé que soient précisés les sujets qui seraient examinés par les Ministres à la CM12. Vous avez clairement indiqué que les sujets à examiner devraient être convenus à l'avance, afin que les Ministres aient un programme gérable et pour qu'il puisse y avoir un dialogue ministériel productif. Chacun sait que je partage ce point de vue.

1.134. Les rapports d'aujourd'hui ont donné une idée précise des problèmes qui se posent quant aux "quatre piliers plus". En outre, nous distribuerons prochainement le calendrier des séances thématiques et la liste des ministres facilitateurs, ainsi que celle des intervenants pour la séance sur les défis pour le système commercial multilatéral. Je pense que cela permettra de faciliter votre préparation pour vos Ministres.

1.135. Pour cette dernière séance, le nombre sans précédent de Ministres et de Chefs de délégation qui se sont inscrits pour prendre la parole – le dernier décompte fait état de plus de 95 inscrits – témoigne de la valeur que les Membres accordent à l'OMC et est un signe positif de la volonté de relever ces défis afin de renforcer le système commercial multilatéral, dans l'intérêt de tous.

1.136. De nombreuses divergences subsistent mais, comme je l'ai dit, nous progressons. Maintenons la pression. Poursuivons nos efforts à ce stade critique. Continuons de nous témoigner respect et amitié, cela nous permettra d'atteindre notre objectif.

1.137. Les 124 prochaines heures seront décisives. Nous devons utiliser chaque heure efficacement pour aplanir autant de divergences que possible.

1.138. Le 12 juin, après la séance d'ouverture, tous les Présidents qui ont présenté un rapport aujourd'hui feront rapport aux Ministres lors de la réunion informelle des Chefs de délégation, qui tiendra lieu d'entrée en matière. La teneur de leurs déclarations sur la situation dans leurs domaines respectifs rendra compte des contributions que chacun d'entre vous aurez apportées dans le cadre de ces processus en date du 12 juin.

1.139. Excellences, le succès de la CM12 dépend de vous. Ne ménageons pas nos efforts. Allons chercher des résultats. À l'extérieur, les gens attendent cela de nous et, que vous le croyiez ou non, je pense vraiment que nous y parviendrons. Je vous remercie.

1.140. Le Président a remercié la Directrice générale et les Présidents des groupes de négociation. Sur la base des rapports présentés, il a observé qu'il restait du travail à faire dans un délai très court. C'est pourquoi il avait réaffirmé qu'il n'était aucunement question de donner la parole aux participants pendant cette partie de la réunion. Il a plutôt encouragé toutes les délégations à faire bon usage du peu de temps qui restait et à se concentrer sur la finalisation des discussions dans les domaines considérés.

1.141. Il a également rappelé à ce stade que le Conseil général était convenu en novembre de présenter les projets de décisions sur le Programme de travail sur les petites économies et sur les plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC en vue de leur adoption par les Ministres à la douzième Conférence ministérielle. Ces projets avaient été distribués sous les cotes WT/MIN(21)/W/3 et WT/MIN(21)/W/4, respectivement.

1.142. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du Conseil général ainsi que du rapport de la Directrice générale et de ceux des autres Présidents et du facilitateur. Il a en outre pris note du fait que les travaux se poursuivraient dans les jours suivants et que tous les résultats de ces travaux seraient présentés aux Ministres à la CM12.

1. B. POINT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROPOSITIONS PRÉSENTÉES PAR LES MEMBRES POUR LA CM12

1.143. Le Président est passé à la deuxième partie de la réunion, à savoir l'examen de l'état d'avancement des propositions présentées par les Membres pour la CM12. Comme il l'avait dit au début, un certain nombre de Membres avaient souhaité faire le point sur les propositions présentées dans divers domaines, y compris sur les efforts qu'ils avaient déployés pour déterminer s'ils avaient été en mesure d'établir une convergence autour de ces propositions.

1.144. Le Président a rappelé que, lors de la réunion de mai du Conseil général, des délégations avaient entendu dire que des discussions étaient toujours en cours sur la proposition de déclaration relative aux questions sanitaires et phytosanitaires pour la douzième Conférence ministérielle de l'OMC: Relever les défis SPS du monde moderne. Il a aussi rappelé que cette proposition avait déjà fait l'objet de discussions au Conseil général, y compris avant la CM12 reportée en novembre. Les auteurs de la proposition avaient présenté un document révisé publié sous la cote WT/MIN(22)/W/3. Le Président a ensuite donné la parole au Guatemala, s'exprimant au nom des coauteurs, pour faire le point sur la situation.

1.145. Le représentant du Guatemala, au nom des coauteurs, a fait la déclaration suivante:

1.146. Permettez-moi de me référer au document WT/GC/W/835/Rev.3 au nom des 96 coauteurs. Nous sommes heureux de faire le point sur la Déclaration SPS pour la douzième Conférence ministérielle. L'engagement et le soutien en faveur de cette initiative continuent de croître. Nous sommes heureux d'annoncer l'ajout récent de la Chine, de la Malaisie, du Maroc, des Philippines, de la Suisse et du Taipei chinois à la liste des coauteurs. La diversité de ces nouveaux coauteurs et le large soutien que cette initiative a reçu témoignent de la volonté des Membres de soutenir une

initiative constructive et positive. Nous tenons à remercier les Membres pour leur engagement sincère et leur collaboration. Nous sommes fiers de faire partie du processus collectif et diversifié de chaque région, ayant des niveaux de développement économique différents et des systèmes agricoles variés. Il s'agit d'une initiative collaborative, menée par les Membres.

1.147. Cette déclaration comprend un programme de travail prévoyant l'examen, par le Comité SPS, de l'Accord SPS et de la manière de relever les nouveaux défis auxquels sont confrontés l'agriculture et le commerce. Le Programme de travail propose la tenue d'une série de discussions sans préjuger des résultats. Les obligations des Membres au titre de l'Accord SPS restent inchangées, ce qui nous ménage un espace de dialogue important. Pour le Guatemala, en tant que pays en développement, le fait de disposer d'un espace pour discuter de ces questions contribue à renforcer nos capacités de même que celles des autorités compétentes dans toutes les capitales. Les thèmes du Programme de travail sont équilibrés et témoignent de la diversité des intérêts des Membres de l'OMC. Au cours des deux dernières années, la liste des sujets a été définie en fonction des observations des Membres, ce qui a permis de s'assurer qu'elle reflète leurs principales priorités, tout en continuant de mettre l'accent sur des questions susceptibles de recueillir un large soutien.

1.148. Cette dernière révision comprend quelques modifications mineures qui sont, selon nous, des modifications positives apportées au texte. Nous avons écouté les commentaires reçus et travaillé étroitement pour comprendre les préoccupations et adapter le libellé afin de parvenir à un consensus. Les améliorations apportées dans le cadre de ce processus de consultation reflètent la volonté des coauteurs de collaborer avec les Membres pour affiner ce document et le faire valoir. Nous pensons qu'après la CM12, notre travail au sein du Comité SPS sera enrichi. Cette initiative était l'idée des Membres, et nous devons tirer parti d'une situation dans laquelle nous sommes déterminés à collaborer.

1.149. En outre, nous cherchons à approfondir les discussions à l'OMC entre nos experts techniques et à dialoguer sur les questions complexes auxquelles nous sommes tous confrontés, tout en faisant en sorte que ces discussions restent à l'évidence dans le cadre de l'OMC. En travaillant ensemble, nous pouvons tracer la voie à suivre. Nous espérons que tous les Membres se joindront à nous à l'avenir dans cette initiative. En tant que coauteurs de cette initiative, nous pensons que ce texte peut faire l'objet d'un consensus et qu'il devrait être officiellement présenté aux ministres. Nous vous remercions tous pour votre engagement. Nous espérons que les Ministres seront en mesure d'appuyer cette déclaration lors de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC.

1.150. Le représentant du Sénégal a fait la déclaration suivante:

1.151. Le Sénégal a été l'un des premiers partisans de ce projet de Déclaration SPS pour la CM12 et du Programme de travail proposé pour le Comité SPS, qui a été présenté pour la première fois en février 2020. Les coauteurs ont profité du temps dont ils disposaient pour améliorer le texte. Nous sommes convaincus que le texte modifié reflète les préoccupations exprimées par les Membres. Il s'agit d'une contribution significative et utile à la CM12. Il est reconnu dans la Déclaration SPS qu'il est nécessaire de renforcer encore la mise en œuvre de l'Accord SPS afin de relever les défis qui se présentent à nous et de veiller à améliorer le secteur agricole. Il s'agit d'une question qui revêt une grande importance pour le Sénégal et pour tous les Membres de l'OMC. C'est pourquoi nous appelons tous les Membres à se joindre à nous et à adopter cette déclaration pour la CM12.

1.152. Le représentant de la Jamaïque, au nom du Groupe ACP, a fait la déclaration suivante:

1.153. En tant que coauteur, le Groupe ACP estime que le Programme de travail offre un moyen de mieux comprendre l'Accord SPS sans modifier les droits et obligations des Membres. La déclaration peut aussi être une occasion de peser les avantages et les incidences du maintien de normes de surveillance qui peuvent en même temps faire obstacle au commerce. Tous les Membres sont fortement affectés par des obstacles non tarifaires qui pourraient être évités grâce à des travaux rationalisés et collaboratifs entre les Membres. Cette déclaration propose un moyen de renforcer la collaboration pour soutenir les pays en développement et les pays les moins avancés afin d'améliorer leur intégration dans le système commercial multilatéral. L'assistance technique et le renforcement des capacités sont donc essentiels. Par conséquent, c'est aussi la collaboration de l'OMC avec d'autres organisations internationales de normalisation qui peut offrir des informations et un soutien. C'est dans cette optique que le Groupe ACP estime que les Ministres devraient être invités à adopter cette déclaration dans le cadre de l'ensemble de résultats pour la CM12.

1.154. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

1.155. En ce qui concerne la Déclaration SPS, l'Union européenne remercie les auteurs de cette version actualisée de la proposition que nous allons analyser attentivement. À première vue, elle semble répondre à nos principales préoccupations, mais nous vous reviendrons avec la position officielle de l'UE une fois que nous aurons achevé notre analyse et nos procédures internes.

1.156. Le représentant de l'Argentine a fait la déclaration suivante:

1.157. L'Argentine souhaite la bienvenue à la Suisse, à la Chine, au Taipei chinois, au Maroc et aux Philippines en tant que nouveaux coauteurs de cette déclaration ministérielle relative aux questions SPS, ainsi que du Programme de travail proposé. Nous soulignons qu'il a fallu deux ans de dialogue, auquel ont participé tous les Membres qui avaient exprimé des préoccupations, ayant pour objectif de parvenir à un consensus, qui semble aujourd'hui à portée de main. Les défis auxquels nous sommes confrontés au XXI^e siècle sont reconnus dans cette déclaration. Toutefois, sont aussi reconnus dans la déclaration les grandes possibilités que nous offre le multilatéralisme en nous permettant d'avancer de manière durable, en nous appuyant sur la science. J'invite instamment tous les Membres qui ne l'ont pas encore fait à se joindre au consensus et à appuyer cette déclaration à la CM12.

1.158. Le représentant de l'Uruguay a fait la déclaration suivante:

1.159. L'Uruguay se félicite de cette nouvelle version du projet de proposition, qui est appuyée par 96 coauteurs, dont l'Uruguay. Je voudrais profiter de cette occasion pour mettre en évidence le travail considérable réalisé par les coauteurs pendant plusieurs années pour présenter une proposition qui a finalement atteint un niveau de maturité – s'appuyant sur plusieurs révisions, de nombreuses modifications et résultant de négociations inclusives entre les Membres. Nous demandons instamment aux délégations d'appuyer cette initiative. Nous espérons qu'elle fera consensus à la CM12.

1.160. Le représentant du Cameroun, au nom du Groupe africain, a fait la déclaration suivante:

1.161. Nous voudrions souhaiter chaleureusement la bienvenue au Président de la CM12 et dire que le Groupe africain et nous-mêmes travaillerons très activement à la réussite de la CM12. Monsieur le Président, au nom des 44 membres du Groupe africain, nous aimerions remercier le Guatemala d'avoir présenté ce projet de Déclaration SPS. En tant que coauteurs, nous souhaitons réaffirmer notre appui à cette déclaration ministérielle relative aux questions SPS. Le Groupe africain invite instamment les Membres à se joindre au consensus sur cette question.

1.162. Le représentant de la Norvège a fait la déclaration suivante:

1.163. Je prends la parole car nous avons exprimé nos réserves concernant certains éléments de cette proposition lors de précédentes réunions du Conseil général. Nous nous félicitons du nouveau projet que nous avons reçu des auteurs de la proposition et nous sommes en train d'analyser les modifications qui ont été apportées. Nous vous reviendrons avec notre évaluation dès que possible.

1.164. Le représentant du Tadjikistan a fait la déclaration suivante:

1.165. Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Président de la CM12. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux nouveaux coauteurs de cette déclaration. La République du Tadjikistan remercie les auteurs de cette initiative relative à la Déclaration SPS révisée pour la CM12 et le Guatemala d'avoir présenté la déclaration révisée au nom des coauteurs. Elle est convaincue que la mise en œuvre intégrale de l'Accord SPS par les Membres contribuera à la facilitation des échanges et à la croissance de l'agriculture durable. Nous, les coauteurs, sommes convaincus que cette déclaration peut faire consensus et nous permettre d'aller de l'avant dans le but d'obtenir un résultat concret à la CM12. Enfin, Monsieur le Président, nous comptons sur une coopération constructive et encourageons les autres Membres à se joindre à cette déclaration.

1.166. Le représentant du Guatemala a fait la déclaration suivante:

1.167. Nous remercions les Membres qui ont pris la parole. Comme je l'ai mentionné, puisqu'il s'agit d'un processus conduit par les Membres et que nous nous sommes montrés ouverts au dialogue, nous accueillons volontiers vos observations. Cette déclaration est une proposition d'examiner le Programme de travail au sein du Comité SPS et elle n'est pas liée à nos engagements ou à une modification de l'Accord. Les Membres ont la volonté d'engager un dialogue. Nous travaillerons avec eux au cours des prochains jours pour comprendre leurs préoccupations et répondre à leurs questions.

1.168. Le représentant des Philippines a fait la déclaration suivante:

1.169. En tant que l'un des nouveaux coauteurs de cette proposition de déclaration, nous remercions les auteurs de la proposition et souhaitons engager des discussions constructives en vue de l'obtention d'un résultat à la CM12. En effet, il s'agit d'un exercice de transparence et de renforcement du dialogue entre les délégations à cette fin. Prenant la parole pour la première fois, nous remercions la Directrice générale et les différentes personnes ayant occupé la présidence pour leurs rapports antérieurs à l'approche de la CM12.

1.170. Le représentant du Viet Nam a fait la déclaration suivante:

1.171. Le Viet Nam tient à remercier le Guatemala d'avoir fait cette déclaration au nom des coauteurs de la proposition de déclaration SPS pour la CM12. Il souhaite la bienvenue aux Membres qui se joignent à nous en tant que nouveaux coauteurs. Il est fier de figurer parmi les 96 partisans de cette importante initiative. Nous avons fait partie des premiers coauteurs de cette initiative et avons travaillé dur pour la faire avancer. Nous tenons à remercier les nombreux Membres qui ont œuvré avec nous et le groupe des coauteurs et qui ont fourni des commentaires et des contributions sur la proposition de programme de travail au cours des deux dernières années. Le Viet Nam a un secteur agricole florissant, et nous aurons aussi à faire face à de nouveaux problèmes liés au changement climatique, comme dans le delta du Mékong, et qui se propagent sur toute la planète par les parasites et les maladies. Nous pensons que des consultations sur la pertinence de l'Accord SPS pour remédier à ces problèmes seraient très utiles. Cela n'a rien de compliqué ni de choquant pour personne. Le nouveau texte de la déclaration SPS a été amélioré grâce à la participation de tous les Membres au cours de l'année dernière et nous pensons qu'il y a un consensus et que le texte est prêt à être adopté par les Ministres à la CM12. Il sera captivant d'avoir à l'OMC une discussion importante et pertinente sur les questions SPS et il sera utile de disposer de la déclaration SPS comme contribution positive à la CM12. Nous demandons instamment à tous nos collègues ici présents de s'associer à cette déclaration en tant que résultat de la CM12.

1.172. Le représentant de la Malaisie a fait la déclaration suivante:

1.173. La Malaisie tient à remercier le Guatemala, s'exprimant au nom des coauteurs, d'avoir présenté la version révisée du projet de déclaration ministérielle. Nous souhaitons réaffirmer l'importance des avantages découlant de l'Accord SPS et du fait que ses dispositions continuent de sauvegarder les droits des Membres à assurer la protection nécessaire de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou de la préservation des végétaux, tout en évitant le protectionnisme qui peut conduire à des obstacles inutiles au commerce. La Malaisie souhaite faire part de son soutien en faveur du projet de déclaration ministérielle relative aux questions SPS et considère que la déclaration donne aux Membres la possibilité de renforcer la mise en œuvre de l'Accord SPS et d'être en meilleure position pour gérer et traiter les questions et les défis sanitaires et phytosanitaires au XXI^e siècle. Nous invitons également ceux qui ne sont pas encore coauteurs à s'associer au soutien en faveur de la déclaration.

1.174. Le représentant du Nigéria a fait la déclaration suivante:

1.175. Le Nigéria tient à remercier les auteurs de la déclaration relative aux questions sanitaires et phytosanitaires et fait bon accueil au projet de proposition devant être adopté à la CM12.

1.176. Le Président a noté que les discussions sur cette question avaient progressé dans ce domaine et que les Membres appuyaient largement cette proposition et étaient sur le point de parvenir à un consensus sur la base des discussions qu'il avait entendues. Il croyait comprendre que les Membres

devraient être en mesure de présenter cette proposition pour adoption à la Conférence ministérielle, sous réserve de la confirmation de deux délégations, à qui il a demandé de prendre contact avec lui dès que possible. Il a indiqué qu'il ferait rapport aux Ministres en conséquence à la session d'ouverture.

1.177. Le Conseil général a pris note des déclarations.

1.178. Le Président est ensuite passé à la proposition suivante. Il a noté que, le 25 mai, une communication figurant dans le document JOB/GC/310, qui contenait une proposition découlant de la CM12 sur la fréquence des Conférences ministérielles, avait été reçue du Brésil. Ce document avait été publié de nouveau le jour de la réunion dans le document WT/MIN(22)/W/6. Le Président a invité la délégation du Brésil à présenter sa proposition.

1.179. Le représentant du Brésil a fait la déclaration suivante:

1.180. La Conférence ministérielle est l'organe de décision suprême de l'OMC; elle a généralement lieu tous les deux ans. La dernière Conférence ministérielle (CM11) s'est tenue il y a quatre ans, et il y a eu également un long intervalle entre la CM6 en 2005 et la CM7 en 2009. Ces retards i) affaiblissent la surveillance et l'orientation ministérielles; ii) entraînent des incertitudes non nécessaires concernant les travaux futurs; et iii) surchargent l'ordre du jour et exercent une plus forte pression sur les Membres quant à l'obtention de résultats significatifs à chaque Conférence ministérielle. Comme nous l'avons vu, ces incertitudes sont encore plus nuisibles et perturbatrices pendant les crises économiques, qui sont habituellement associées à un risque accru de blocage et de paralysie. Selon le Brésil, les Membres de l'OMC devraient envisager d'augmenter la fréquence des discussions ministérielles. Idéalement, comme c'est le cas dans beaucoup d'autres enceintes internationales, comme l'OCDE, l'ECOSOC, le FMI, la Banque mondiale et la CCNUCC, les Ministres du commerce pourraient se réunir tous les ans. Nous pensons que cela constituerait un pas en avant vers la réforme institutionnelle de l'OMC. Des réunions ministérielles annuelles seraient plus efficaces, moins spectaculaires et axées sur une succession d'éléments livrables additionnels. Elles pourraient aussi être plus courtes, soit se tenir pendant deux ou trois jours à Genève, à l'instar d'autres instances. Elles pourraient également se dispenser de longues sessions consacrées aux déclarations ministérielles. Lors de ces réunions, au lieu de livrer de vastes "ensembles de textes", les Ministres pourraient échanger leurs points de vue sur le commerce mondial et le système commercial multilatéral, débattre de questions et de solutions à court et long termes, et mener les négociations en cours, avec des orientations et une volonté politique. Le Brésil estime que des réunions de haut niveau annuelles seraient l'occasion pour l'ensemble des Membres de l'OMC de montrer leur engagement continu en faveur du système commercial multilatéral fondé sur des règles; de trouver de nouvelles approches pour aborder des questions en suspens depuis longtemps à Genève; et, enfin et surtout, de traiter de questions spécifiques et urgentes liées au commerce en temps opportun.

1.181. Enfin, et pour toutes les raisons susmentionnées, le Brésil estime que des Conférences ministérielles annuelles contribueraient grandement à restaurer la confiance si nécessaire entre les Membres de l'OMC et à accroître la volonté de coopérer au niveau multilatéral. Avec la pleine participation de ses Membres et une meilleure compréhension des tendances et des défis à court et long termes, le Brésil a bon espoir que l'OMC obtiendra des résultats concernant le formidable potentiel énorme du système commercial multilatéral pour favoriser les gains du commerce, la croissance économique et le développement durable pour tous.

1.182. Le représentant du Nigéria a fait la déclaration suivante:

1.183. Le Nigéria souhaite remercier le Brésil pour cette proposition. Comme l'a mentionné l'auteur de la proposition, la Conférence ministérielle est l'organe de décision suprême de l'OMC. C'est bien sûr le cas. Par conséquent, les réunions annuelles des ministres renforceront les travaux de l'OMC, car des réunions tenues régulièrement permettront de donner plus d'orientations et de démontrer plus de volonté politique, ce qui renforcerait vraiment les travaux de l'OMC. Nous appuyons donc la proposition.

1.184. Le représentant de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

1.185. Le Conseil général est la plus haute instance décisionnelle entre les Conférences ministérielles. Nous sommes en train d'examiner, dans notre capitale, la proposition qui a été présentée par le Brésil et nous reviendrons sur cette question lorsque nous connaîtrons sa position.

1.186. Le représentant des États-Unis a fait la déclaration suivante:

1.187. Nous remercions le Brésil pour sa proposition, que nous sommes encore en train d'examiner. Nous reconnaissons bon nombre des problèmes qu'ils ont exposés sur le fait que nous devons mieux mener nos travaux ici et que les Ministres doivent être mieux informés de la manière dont nous établissons l'ordre de priorité de nos travaux et dont nous consacrons notre temps ici à Genève. Nous notons que les Ministres peuvent se réunir, et qu'ils ne doivent pas nécessairement le faire dans le cadre d'une Conférence ministérielle. Peut-être qu'en abaissant le profil de la réunion et les attentes quant à celle-ci, on pourrait aussi atteindre certains des objectifs fixés par le Brésil. Nous sommes conscients de l'ingénierie inverse qui intervient dans les réunions ministérielles et du fait que la façon dont nous obtenons des résultats livrables et travaillons à rebours pour aboutir à quelque chose n'est pas toujours une façon productive d'utiliser notre temps. Nous en sommes témoins en ce moment. La préparation des réunions ministérielles semble accentuer les divergences au lieu de contribuer à les surmonter. Elle semble écarter les nouvelles idées. Par conséquent, nous pouvons peut-être établir une règle selon laquelle il n'y aura pas de déclarations ou de prises de position lors de ces réunions annuelles. L'objectif est de faire le point, de soutenir le développement de l'institution et d'échanger des points de vue les uns avec les autres pour que nos travaux se poursuivent dans une direction positive. Cependant, si nous ne nous renonçons pas aux habitudes qui sont à l'origine de l'état actuel des choses, la fréquence des réunions ne modifiera guère le statu quo et pourrait fort bien nous paralyser davantage. Mais merci encore. Nous continuerons d'examiner la proposition.

1.188. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

1.189. En ce qui concerne la proposition du Brésil de tenir des Conférences ministérielles annuelles, l'Union européenne s'en félicite et y est en principe favorable. Nous sommes en train de discuter de cette proposition au niveau interne. Nous sommes enclins à convenir qu'il pourrait être bénéfique de tenir des réunions plus régulièrement, mais nous devons prendre en compte les incidences de la tenue de réunions ministérielles annuelles, car ces réunions changeront notre mode de fonctionnement. Nous vous reviendrons sous peu.

1.190. Le représentant du Kazakhstan a fait la déclaration suivante:

1.191. Nous aussi tenons à remercier la délégation du Brésil pour cette proposition intéressante. Nous souscrivons aussi à de nombreux arguments avancés dans ce document. Nous pensons également que cette question pourrait être examinée dans le cadre des discussions plus larges sur la réforme de l'OMC, car cette réforme englobera aussi l'examen de la question de savoir comment rendre les travaux de cette Organisation plus efficaces, et ce type de questions institutionnelles pourrait également être examiné dans ce cadre de discussions plus larges.

1.192. La Directrice générale a fait la déclaration suivante:

1.193. Je présente des observations sur la proposition seulement parce que, lorsque j'étais candidate à ce poste, c'était l'une des questions que j'avais suggéré aux Membres d'examiner. À savoir écouter le Brésil en parler, et je sais que de nombreuses personnes m'ont également entendu en parler. Je suis heureuse de constater que plusieurs délégations ont dit qu'elles allaient l'examiner et en peser le bien-fondé. Bien sûr, il y a des avantages et des inconvénients. Mais si vous regardez notre façon de travailler ici, je pense qu'une telle réunion, en rassemblant les gens plus souvent, c'est-à-dire les Ministres, contribuera à établir les contacts nécessaires pour renforcer la confiance. J'adhère vraiment à ce que dit le Brésil. Il y a un tel manque de confiance dans cette Organisation que cela compromet la capacité des ambassadeurs à s'entendre sur plusieurs questions. Et vous pouvez imaginer comment cela se traduit aussi pour les Ministres. Je pense donc qu'il faudrait vraiment envisager une façon de les réunir davantage. Et je sais qu'il faudrait du temps pour que cela finisse par être compris. Ensuite, en tant qu'observatrice objective, je constate parfois que le simple fait que les gens ne savent pas quand la prochaine réunion aura lieu a aussi une incidence

sur la façon dont les travaux sont abordés – il y a presque une urgence de réaliser des choses. Alors que s'il était clair que nous tiendrions une autre réunion bientôt, nous n'aurions peut-être pas la même expérience – ce qui est semblable à ce que disent les États-Unis concernant le fait de calmer un peu le jeu. Cette proposition serait utile à cet égard. Si nous savons que des réunions se tiennent régulièrement et que nous pouvons faire avancer les dossiers, nous serions mieux à même de savoir qu'il n'est peut-être pas nécessaire de retarder l'examen d'une question pour en examiner une autre, comme cela se fait parfois. Voilà donc quelques-unes des raisons d'appuyer la proposition. Nous savons tous que les contacts les uns avec les autres renforcent la confiance et que si nous n'avons pas beaucoup de contacts, le manque de confiance s'aggrave. Je veux donc simplement que les Membres y réfléchissent. Bien sûr, cela a des incidences, dont l'une sera budgétaire. Si nous commençons à nous réunir tous les ans, il y aura des incidences en termes de coûts et aussi des incidences pour le gouvernement suisse ici à Genève. Mais, somme toute, j'estime qu'il conviendrait d'examiner sérieusement ce que le Brésil propose.

1.194. Le Président a noté que des discussions plus approfondies sur cette proposition étaient nécessaires.

1.195. Le Conseil général a pris note des déclarations.

1.196. Le Président a rappelé que, depuis la réunion du Conseil général de mai, les consultations sur les propositions des PMA concernant un "ensemble de mesures pour une transition sans heurt des Membres sortant de la catégorie des PMA" s'étaient poursuivies sous différentes formes et configurations. Il a ensuite invité les PMA à présenter aux Membres des renseignements actualisés.

1.197. Le représentant du Bangladesh, en qualité de point focal du Groupe des PMA chargé du reclassement des PMA,, a fait la déclaration suivante:

1.198. Premièrement, nous tenons à vous remercier sincèrement pour les efforts que vous avez déployés pour faciliter nos discussions. Nous vous savons gré du temps que vous avez consacré à cette question, surtout compte tenu de vos nombreuses priorités urgentes. Les consultations n'ont pas encore abouti à un accord concret, mais elles nous ont aidé à mieux comprendre les positions de chacun. Je pense qu'il n'est pas impossible de trouver une solution aux désaccords qui subsistent. Nous n'avons cessé de répéter les grandes lignes de notre proposition depuis que nous avons déposé notre dernière communication en octobre dernier. Tout d'abord, nous demandons simplement d'encourager les Membres à accorder aux pays reclassés le bénéfice des préférences offertes aux PMA pendant une période déterminée. Il s'agit d'une approche fondée sur la clause de l'effort maximal, et nous sommes disposés à discuter de la durée de cette période. Certains de nos Membres ont déjà accordé une telle période de transition aux PMA reclassés. Nous apprécions sincèrement leurs efforts. Deuxièmement, nous proposons que le Sous-comité des PMA examine les dispositions pertinentes relatives au traitement spécial et différencié en faveur des PMA et détermine ce qui pourrait être considéré comme des mesures de soutien pour les PMA reclassés. Cela est sans préjudice de tout résultat. Nous sommes aussi disposés à poursuivre l'examen des questions relatives au reclassement au sein du Conseil général si les Membres le souhaitent. Ce que nous voulons vraiment, c'est un moyen de poursuivre l'examen de cette proposition, et il ne devrait pas être trop difficile de se mettre d'accord là-dessus. Monsieur le Président, nous avons fait beaucoup de chemin depuis que nous avons commencé. Comme vous le voyez, nous avons considérablement revu nos attentes à la baisse. Certains Membres ont présenté des suggestions concrètes et nous les en remercions. Nous avons aussi écouté d'autres Membres, et nous sommes disposés à faire preuve de plus de souplesse. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un peu plus de compréhension et d'ouverture de la part de nos partenaires. Monsieur le Président, comme vous le savez, le reclassement des PMA est la seule demande spécifique des PMA pour cette Conférence ministérielle. Si nos Membres pouvaient nous aider à trouver une solution viable, cette solution serait une mesure de grande importance destinée à restaurer la confiance envers le système et une inspiration pour les PMA. Nous espérons poursuivre nos efforts de sensibilisation dans les jours à venir. Avec un peu de souplesse de la part de toutes les parties, je pense que nous pouvons trouver une solution viable.

1.199. Le représentant du Tchad, au nom des PMA, a fait la déclaration suivante:

1.200. Comme c'est la première fois que je prends la parole, je voudrais souhaiter la bienvenue au Président de la CM12 et l'assurer du soutien sans réserve du Groupe des PMA. Pour faire suite à la déclaration de l'Ambassadeur du Bangladesh, je me félicite des progrès accomplis grâce aux efforts

conjointes de tous les Membres. Les discussions n'étaient pas faciles. Nous sommes fortement encouragés par la volonté d'écouter, et nous souhaitons vous remercier, Monsieur le Président, au nom du Groupe des PMA, pour votre assistance, qui a été extrêmement utile. La proposition du Groupe des PMA concernant une décision provisoire sur le reclassement des PMA est pour nous une priorité, et mon collègue du Bangladesh vient de l'expliquer très clairement. La Directrice générale a aussi souligné le fait que nous avons besoin d'une solution mutuellement acceptable, et nous pensons que nous sommes très près de trouver cette solution pour autant que nous fassions tous preuve de souplesse. En ce qui nous concerne, au sein du Groupe des PMA, nous sommes souples. L'obtention d'un résultat sur notre proposition est essentielle pour poursuivre l'ensemble du processus. Nous restons engagés et optimistes et nous appelons tous les Membres à faire preuve d'un plus grand engagement, d'une plus grande ouverture et à se rallier au consensus concernant cette question.

1.201. Le représentant du Sénégal a fait la déclaration suivante:

1.202. Je remercie le Bangladesh d'avoir fait le point. Je m'associe à la déclaration faite par le Tchad. Ma délégation souhaite appuyer la proposition des PMA dans laquelle il est conseillé d'appliquer une période de transition en faveur des PMA reclassés afin de ne pas compromettre les progrès réalisés par les pays récemment reclassés – une pratique dont les PMA bénéficient déjà avec leurs partenaires.

1.203. Le représentant des États-Unis a fait la déclaration suivante:

1.204. Nous partageons l'objectif des PMA qui accéderont au statut de pays en développement à l'OMC dans un avenir proche, qui est de réévaluer sérieusement la pratique actuelle et dépassée, à savoir l'application d'un traitement unique s'agissant du traitement spécial et différencié, et de s'efforcer d'élaborer de meilleures approches, plus personnalisées, pour répondre aux besoins et à la situation spécifiques des différents pays ou des pays qui sont dans une situation semblable. Comme nous l'avons dit précédemment, la proposition actuelle des PMA n'a pas pris en compte nos observations, que nous avons communiquées au cours des deux dernières années. Elle continue de susciter des inquiétudes pour nous quant à la justice, l'équité et le traitement équilibré s'agissant de pays en développement se trouvant dans une situation semblable ou, dans certains cas, dans une situation plus défavorable. Nous avons exprimé à plusieurs reprises nos préoccupations concernant l'introduction, dans la proposition, du concept de "mesures de soutien", qui n'a pas été étudié et qui est peu courant, dans le contexte de l'OMC et de ce que l'Organisation peut faire. Ce n'est pas un concept que nous comprenons parfaitement, et nous n'avons pas reçu d'explication satisfaisante de la part des auteurs de la proposition. Nous voulons adopter une approche réfléchie et globale concernant la différenciation dans la catégorie excessivement vaste des pays en développement. Nous ne pouvons pas aujourd'hui, ni ne le pourrions pendant la Conférence ministérielle, prendre des mesures qui porteraient préjudice à nos intérêts dans ce domaine important. Néanmoins, les PMA et les autres pays en développement peuvent être assurés de notre engagement de continuer à travailler avec eux pour réformer l'approche concernant le traitement spécial et différencié ici à l'OMC. Nous pensons toutefois, sur la base des consultations auxquelles nous avons participé, qu'il existe une volonté de la part de tous les Membres d'approuver une formulation qui invite à envisager d'accorder une période de transition pour les PMA reclassés lorsque des programmes de préférences tarifaires pour des marchandises spécifiques utilisent la désignation des PMA des Nations Unies comme seul critère d'admissibilité. Nous pensons qu'encourager les Membres à procéder à une évaluation plus large de l'admissibilité d'un Membre à leurs programmes de préférences tarifaires pour les marchandises en prenant en compte de nombreux facteurs, tels que le niveau de développement économique des pays, au lieu que de se fonder uniquement sur une désignation de l'ONU serait bénéfique pour les PMA qui envisagent d'être reclassés. Nous croyons comprendre que le Président du Conseil général a élaboré une proposition possible pour y parvenir, conformément aux objectifs selon lesquels les propositions découlant de la CM12 devraient être courtes, simples, équilibrées et belles. Il y a là clairement un résultat pour les PMA reclassés, tant que cela reste CSEB.

1.205. Le représentant de la Chine a fait la déclaration suivante:

1.206. En ce qui concerne la question actuellement examinée, face aux nombreux défis actuels liés à la reprise après la COVID-19, à la crise alimentaire et au changement climatique, une transition sans heurt des PMA reclassés est plus que jamais nécessaire. La Chine appelle les Membres à mener des discussions constructives et à s'engager de manière proactive dans ce sens, pour permettre aux

PMA en voie de reclassement et aux PMA reclassés de s'intégrer plus facilement dans le système commercial mondial.

1.207. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

1.208. En ce qui concerne la proposition relative au reclassement des PMA, l'Union européenne a toujours dialogué de manière constructive avec le Groupe des PMA, et avec d'autres Membres accordant des préférences, pour parvenir à un consensus. Nous continuerons de le faire. À ce jour, à ma connaissance, un tel consensus n'a pas encore été dégagé, bien que nous restions résolus à maintenir notre engagement à parvenir à une convergence. L'Union européenne prévoit déjà des périodes de transition. Nous devons examiner les meilleurs moyens d'intégrer les PMA dans le système commercial multilatéral et nous restons déterminés à continuer de le faire.

1.209. Le Président a indiqué que les travaux sur cette question se poursuivaient et que les Membres étaient prêts à poursuivre cette discussion dans un esprit constructif et coopératif.

1.210. Le Conseil général a pris note des déclarations.

1.211. Le Président a ensuite donné la parole à l'Indonésie, qui a indiqué qu'elle souhaitait présenter sa communication concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, qui figure dans le document WT/MIN(22)/W/4.

1.212. Le représentant de l'Indonésie a fait la déclaration suivante:

1.213. Je vous remercie de me donner la parole pour présenter la proposition conjointe du Groupe africain, du Groupe ACP et des Membres du G-33 coauteurs, telle qu'elle figure dans les documents WT/GC/W/850 et WT/MIN(22)/W/4. Comme c'est la première fois que je prends la parole, je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue au Président de la CM12 pour sa présence à la réunion en cours et remercier la Directrice générale pour les efforts inlassables qu'elle a déployés pour faire avancer toutes les questions faisant l'objet de négociations en vue de la Conférence ministérielle imminente. La proposition conjointe a été présentée lors de la réunion de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture tenue les 1^{er} et 2 juin 2022, comme il est indiqué dans le document JOB/AG/229. À l'occasion de la réunion en cours, permettez-moi, au nom des Membres du G-33 coauteurs, du Groupe africain et du Groupe ACP, de présenter aux Membres une proposition conjointe sur la solution permanente concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, pour examen et décision par les Ministres à la CM12. La proposition conjointe a été appuyée par 80 Membres de l'OMC, y compris le Groupe africain, le Groupe ACP et les Membres du G-33, qui représentent près de 50% des 164 Membres de l'OMC, et provenant de toutes les régions, à la fois des pays en développement et des PMA. Cette proposition conjointe, en tant que texte consolidé des propositions du G-33 et du Groupe africain présentées l'année dernière dans le cadre de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture, avec des améliorations apportées à des questions essentielles telles que le mécanisme de règlement des différends, donne à tous les Membres de l'OMC l'assurance qu'ils auront accès à l'ORD une fois que cette solution permanente aura été convenue. Dans ces circonstances, la clause bis ne s'applique plus. Compte tenu de la gamme de programmes et de produits figurant dans la proposition, les pays en développement Membres et les PMA ont une marge de manœuvre leur permettant de mettre en œuvre leur programme de détention de stocks publics d'une manière plus opérationnelle et en fonction de leurs besoins. Les Membres de l'OMC ont aussi la possibilité de demander l'ouverture de consultations en ayant recours à des renseignements additionnels figurant dans l'annexe de la proposition, qui n'étaient pas inclus dans la proposition précédente. La proposition prévoit également des options pour le calcul du prix de référence externe ou PRE s'agissant d'un programme de détention de stocks publics, à savoir l'utilisation soit du prix olympique établi sur la base de la moyenne de trois des cinq dernières années, soit du taux d'inflation. Le prix de référence externe actuel, établi sur la base du prix moyen de 1968 à 1988, est désuet et dénué de pertinence compte tenu de la situation et du taux d'inflation actuels. Par conséquent, le calcul du PRE est l'élément marquant de cette proposition conjointe. Il s'agit de l'aboutissement des efforts des auteurs de la proposition concernant la détention de stocks publics déployés par les trois grands groupes, et il est prévu que cette proposition conjointe soit sérieusement prise en considération par tous les Membres en vue de sa présentation aux Ministres pour examen et décision lors de la CM12. Le fait que près de la moitié des Membres se sont portés coauteurs de cette proposition conjointe témoigne à quel point on souhaitait que cette question fasse partie intégrante des résultats de la CM12. C'est aussi un

témoignage du fait qu'on ne peut plus retarder le traitement de la demande des Membres concernant l'importance et l'urgence de la détention de stocks publics comme étant l'un des instruments politiques ayant pour but de régler les problèmes de sécurité alimentaire, en particulier s'agissant des petits exploitants à faibles ressources, compte tenu des difficultés actuelles, ni en faire peu de cas. Nous sommes disposés à collaborer avec tous les Membres. Je pense qu'avec une attitude authentique, sincère, constructive et positive, nous pouvons instaurer la confiance qui conduirait à un accord sur une solution permanente concernant la détention de stocks publics qui est attendue depuis longtemps.

1.214. Le Président a indiqué que la prochaine proposition qui serait examinée était celle présentée par la délégation du Brésil sur la même question. Pour l'efficacité du débat, il a rappelé que les deux communications avaient fait l'objet de débats approfondis lors de la session spécifique sur la détention de stocks publics du 21 mai. Il a aussi indiqué qu'il ne serait peut-être pas utile de débattre à nouveau de cette question au Conseil général. Il estimait que les positions sur cette question étaient bien connues. Le Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture a aussi présenté, au début de la réunion, un rapport sur l'état d'avancement des négociations. Cela dit, le Président a quand même donné la parole à toute délégation souhaitant intervenir sur la question.

1.215. Le représentant de la Jamaïque a fait la déclaration suivante:

1.216. Nous allons maintenant prononcer notre déclaration. Nous remercions l'Indonésie et nous nous associons à la déclaration qui a été faite, au nom des coauteurs. Nous ne sommes pas dans une période normale s'agissant de la sécurité alimentaire et des nations en situation d'insécurité alimentaire. Le Groupe ACP compte de nombreux Membres qui sont classés par la FAO comme étant en situation d'insécurité alimentaire. La plupart d'entre nous sont des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA). Nous sommes confrontés à une crise climatique et à des catastrophes naturelles, qui nous privent de nos récoltes et de notre production agricole et alimentaire. L'importation n'a pas résolu nos problèmes. L'absence d'importantes capacités nationales représente toujours une menace pour la sécurité alimentaire. Le projet de communication vise à résoudre les problèmes sur lesquels nous attirons l'attention depuis un certain temps. Les caractéristiques de la proposition sont, entre autres choses, qu'elle vise la sécurité alimentaire et peut contribuer à surmonter les difficultés s'y rapportant. La proposition atténuerait le caractère contraignant des prescriptions de notification aux fins de la transparence, tout en garantissant que les renseignements sur le programme de détention de stocks publics soient suffisants. Elle vise à résoudre le problème de la période de référence obsolète pour le calcul du soutien des prix du marché. Elle vise à garantir que les programmes de détention de stocks publics n'ont pas d'effet substantiel de distorsion des échanges ni d'effet défavorable sur la sécurité alimentaire. Elle tient compte de l'aide alimentaire internationale apportée dans l'intérêt des pays en développement et des PMA. Le Groupe ACP a eu le plaisir de travailler avec le Groupe africain et les Membres du G-33 en vue d'aboutir à un texte équilibré. Nous attendons avec intérêt la tenue d'un dialogue constructif entre les Membres, alimenté par des efforts déployés dans un esprit de recherche de solutions.

1.217. Le représentant de l'Égypte a fait la déclaration suivante:

1.218. À notre avis, il est temps de demander, lors de la CM12, un ensemble de mesures en matière de sécurité alimentaire comprenant des outils de politique efficaces pour les pays qui en ont le plus besoin. Nous pensons qu'un tel ensemble de mesures devrait s'appuyer sur les diverses propositions qui ont été mises sur la table, y compris la Décision ministérielle sur le commerce et la sécurité alimentaire et, comme nous venons de l'entendre, la proposition relative à la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire présentée par l'Indonésie au nom d'un groupe de pays, dont l'Égypte. À cet égard, nous avons aussi proposé un projet de décision, présenté par l'Égypte le 1^{er} juin 2022, intitulé L'insécurité alimentaire dans les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et les PMA, qui figure dans le document WT/GC/W/847. Cet ensemble de mesures nous permettrait de résoudre collectivement les difficultés en matière de sécurité alimentaire et d'apporter des solutions durables à ce problème récurrent. L'Égypte est dans cette situation. Nous partageons les difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux PDINPA et PMA face à cette crise alimentaire mondiale qui se profile. Ce n'est un secret pour personne que nous sommes le plus gros importateur de blé au monde, dont la population de 108 millions d'habitants consomme 22 millions de tonnes de blé, dont 12 millions sont importées, 80% provenant d'Ukraine et de la Fédération de Russie. Notre coût global des importations de blé seulement monte en flèche et a dépassé les 11 milliards de dollars. Les prix du blé ont augmenté au début de l'année, au

moment où la reprise après la pandémie ne faisait que commencer. Le dernier rapport de la FAO indique que le taux d'inflation des prix du blé a atteint 56% en glissement annuel à la fin du mois de mai 2022. Cette situation devrait s'aggraver d'ici à la fin de l'année, étant donné que les prévisions annoncent une diminution de la récolte mondiale de blé au cours de la prochaine saison, en raison de la sécheresse et des incidences liées au climat, et des répercussions des pénuries d'engrais sur les producteurs du monde entier. Selon nous, le commerce n'est pas, et ne devrait pas être, la seule solution à un problème de ce type. Il faudrait encourager davantage l'inclusion de la production locale dans la composition du panier alimentaire des pays en développement. La Présidente de la Commission européenne, Madame Ursula van der Leyen, a annoncé à Davos qu'elle était en train d'organiser la tenue d'un événement international en réponse à la crise alimentaire mondiale actuelle. Elle a mentionné la nécessité de restructurer la collaboration existante sur la base des intérêts communs et de la coopération et non des dépendances déséquilibrées. Je cite un extrait de ce discours: "Nous aidons l'Afrique à devenir moins dépendante des importations alimentaires. Il y a seulement 50 ans, l'Afrique produisait toute la nourriture dont elle avait besoin. Pendant des siècles, des pays comme l'Égypte ont été les greniers du monde." Notre proposition s'inscrit dans ce cadre et vise à renforcer les capacités de production des pays qui en ont le plus besoin afin d'améliorer leur autosuffisance et aussi d'atténuer certaines pressions. La proposition offre une solution possible pour renforcer la sécurité alimentaire en prévoyant une partie des outils de politique et de la marge de manœuvre dont les pays en développement qui sont importateurs nets de produits alimentaires et les PMA ont besoin. C'est pourquoi la proposition invite à établir un programme de travail pour rendre opérationnelle la Décision de Marrakech de 1994 sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. La proposition prévoit aussi une clause de paix qui permettrait à ces pays, dans certaines conditions liées aux pénuries d'approvisionnement et aux hausses de prix, de dépasser leurs niveaux *de minimis* et ce, pendant une période limitée. Il convient de mentionner que cet outil de politique est ciblé et temporaire, qu'il n'a pas d'effet de distorsion des échanges et qu'il est lié à un mécanisme de déclenchement spécifique. Nous sommes disposés à consulter les délégations intéressées et à entendre leurs points de vue et leurs observations en vue de parvenir à un résultat consensuel à ce sujet lors de la CM12. Nous avons aussi l'intention, après avoir achevé nos discussions internes au sein des groupes, de présenter cette proposition, qui sera examinée par les Ministres lors de la CM12, pour qu'elle soit intégrée à l'ensemble de mesures en matière de sécurité alimentaire. Permettez-moi de conclure en disant qu'en temps de crise, la main invisible doit apparaître. Je répète que la main invisible doit apparaître et j'espère sincèrement que la Directrice générale, par son leadership, peut prêter main forte à cet égard à notre Organisation conduite par les Membres.

1.219. Le représentant du Cameroun a fait la déclaration suivante:

1.220. Le Cameroun souhaite s'associer à la déclaration faite par l'Indonésie, au nom des coauteurs. Je souscris aussi à des éléments mentionnés par d'autres délégations comme l'Égypte et aussi à des observations des délégations qui ont pris la parole. Tout au long de nos discussions préparatoires en vue de la CM12, le Groupe africain a souligné l'importance, pour la sécurité alimentaire, de parvenir à une solution permanente de la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. La proposition que nous avons présentée conjointement avec le Groupe ACP et les Membres du G-33 est le résultat de consultations approfondies et elle vise à apporter une solution durable à cette question à laquelle il faut maintenant répondre. La proposition se distingue par ce qu'elle permet en particulier de faire et par son caractère inclusif, en donnant aux Membres la possibilité de poser des questions sur le caractère opérationnel et les programmes dans le cadre de consultations. Face à la grave crise de la sécurité alimentaire à laquelle nous sommes confrontés, et par laquelle l'Afrique est particulièrement affectée, il est primordial de donner à nos pays les outils appropriés pour trouver une solution durable et efficace. Étant donné qu'aucune partie ne remet en cause l'importance de la détention de stocks publics, il conviendrait que les paroles se traduisent par des actes et que nous adoptions les propositions présentées par le Groupe africain et les coauteurs à la CM12. Il faut dire que l'élément de différenciation, si je peux ajouter, et le calcul incorporé dans une autre proposition présentée par le Brésil sont certes importants, mais ils rendent plus difficile son utilisation. Cette option accentue nos divisions en multipliant les écueils à un moment où nous avons besoin de mesures concrètes. C'est pourquoi nous avons demandé à nos amis brésiliens d'accepter de travailler avec le Groupe africain et les coauteurs pour éviter de polariser les débats sur la détention de stocks publics et pour renforcer la confiance mutuelle dont nous avons tant besoin en ce moment. À cet égard, nous devons nous féliciter de la bonne volonté manifestée par les auteurs de la proposition et de nombreuses autres délégations de travailler dans ce sens. Le moment est venu d'agir. En l'absence d'un accord sur un texte consensuel, le Groupe

africain demande que la Décision de Bali soit étendue aux pays en développement qui n'ont pas eu recours à la détention de stocks publics à ce jour. Nous sommes toujours prêts à travailler de manière constructive avec tous les Membres afin de parvenir à un ensemble de mesures adopté par consensus lors de la Conférence ministérielle qui aura lieu dans les prochains jours.

1.221. Le représentant de la Chine a fait la déclaration suivante:

1.222. En tant que membre du G-33 et coauteur de la communication, la Chine remercie l'Indonésie d'avoir présenté la proposition au nom des coauteurs. La détention de stocks publics est une question cruciale, qui doit être examinée depuis longtemps. Les efforts conjoints que nous avons déployés pour présenter le texte complet sur la détention de stocks publics soulignent encore l'importance de celle-ci pour maintenir la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles, ainsi que l'urgence de trouver une solution permanente pour la détention de stocks publics, en particulier face aux défis actuels. En tant que coauteur de la communication conjointe, la Chine est prête à collaborer de manière constructive tant avec les groupes conjoints qu'avec les Membres qui ne sont pas auteurs de la proposition. Nous espérons que les Membres travailleront sur la base du texte et qu'ils s'engageront activement à donner suite au mandat ministériel afin de parvenir à un résultat significatif sur la détention de stocks publics le plus rapidement possible.

1.223. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a fait la déclaration suivante:

1.224. Je voudrais souhaiter la bienvenue au Président de la CM12 et remercier les auteurs de leurs propositions, en particulier l'Égypte et les autres coauteurs pour les efforts considérables qu'ils ont déployés pour présenter en temps opportun leur document constructif sur l'insécurité alimentaire s'agissant des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et des PMA. Nous appuyons ces efforts faits en ce sens. Face à ces défis sans précédent, le système commercial multilatéral, au cœur duquel se trouve l'OMC, a un rôle central à jouer dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, notamment en améliorant la disponibilité des produits alimentaires et agricoles et l'accès à ces produits en maintenant les marchés ouverts, et en évitant les restrictions injustifiées à l'exportation et en améliorant la prévisibilité et la stabilité des marchés alimentaires mondiaux pour les producteurs et les consommateurs. Nous sommes tous conscients que cette importante question de l'insécurité alimentaire est cruciale pour la plupart des pays en développement, en particulier les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et les PMA, pour qu'ils puissent faire face aux défis mondiaux actuels.

1.225. Le représentant de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

1.226. Permettez-moi tout d'abord de m'associer à la déclaration qui a été faite par l'Indonésie, au nom des coauteurs du document JOB/AG/229, ainsi que par le Groupe africain et la Jamaïque, au nom du Groupe ACP. Comme nous l'avons indiqué dans les interventions précédentes que nous avons faites dans le cadre du Comité de l'agriculture réuni en Session extraordinaire, nous pensons effectivement que l'un des outils appropriés dont nous disposons dans la boîte à outils de l'OMC est la détention de stocks publics. Nous sommes donc heureux d'avoir pu, en tant que membre du groupe africain, présenter conjointement la proposition avancée par l'Indonésie. Un système solide et diversifié de production intérieure reste indispensable et fait partie intégrante de la manière dont les pays en développement rendent leur propre agriculture résiliente face aux crises. Pour avoir un tel système, nous devons remédier aux déséquilibres de longue date qui existent dans l'Accord sur l'agriculture. Il faut aussi renforcer le soutien aux petits agriculteurs, qui restent vulnérables à la volatilité des marchés et au choc mondial. L'Afrique du Sud estime donc que la recherche urgente d'un résultat sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire est d'une importance fondamentale si l'on veut que l'OMC soit pertinente et réponde véritablement aux défis en matière de sécurité alimentaire auxquels notre pays est confronté. Nous estimons que le texte harmonisé présenté par les trois groupes nous fait avancer dans cette direction. Ce texte rend compte de l'ambition des coauteurs dans le contexte de la crise actuelle. Il tente de répondre aux préoccupations qui ont été précédemment formulées par les Membres, notamment en ce qui concerne les sauvegardes et les dispositions anticcontournement. Il vise aussi à remédier aux difficultés et aux limitations qui ont rendu la clause de paix de Bali inaccessible et inefficace pour l'ensemble des pays en développement, notamment les critères d'éligibilité contraignants, entre autres choses. Nous espérons donc que, grâce à la présentation de ce texte, nous tiendrons des discussions constructives avec les Membres en vue d'obtenir des résultats qui tiennent compte des considérations relatives à la sécurité alimentaire, qui devront devenir une pierre angulaire des travaux de l'OMC pour que nous soyons en mesure de régler les vrais problèmes auxquels nos pays

sont confrontés. Nous restons donc prêts à dialoguer avec les Membres en vue d'exécuter le mandat de longue date visant à trouver une solution permanente.

1.227. Le représentant de l'Australie a fait la déclaration suivante:

1.228. Comme l'a dit la Jamaïque, nous vivons une période très importante pour la sécurité alimentaire. J'ai hésité à intervenir ici aujourd'hui parce que nous risquons de répéter les débats que nous avons eus ces deux dernières années au sein du Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire concernant cette question. Je ne pense pas qu'il est souhaitable de répéter ces débats. Or, il semble que nous fassions ici en ce moment le travail fait par les négociateurs agricoles et que certains souhaitent que ces questions soient examinées à la Conférence ministérielle. Il est donc important que nous soyons clairs. Nous devons renforcer le rôle que le commerce joue dans la sécurité alimentaire au lieu de le compromettre. L'une des pires façons de renforcer la sécurité alimentaire est de recourir à des subventions ayant des effets de distorsion des échanges, qui entraînent une diminution de la diversité de l'approvisionnement. Ce que nous devrions faire ici, c'est avant tout d'assurer la sécurité alimentaire au moyen du commerce. Je tiens également à préciser très clairement la position de la délégation de mon pays sur cette question. Il existe deux types de programmes de détention de stocks publics. Un qui n'a pas d'effet de distorsion des échanges et un qui a de tels effets. Je veux qu'il soit très clair que le premier type de détention de stocks publics, celui qui n'a pas d'effet de distorsion des échanges, est un type de soutien auquel ma délégation est favorable. C'est un type de soutien sur lequel nous n'avons exercé aucune limite. Aucun plafond n'a été fixé depuis 1995. C'est en fait le type de soutien interne accordé à la détention de stocks publics, qui a des effets de distorsion des échanges, qui préoccupe de nombreux Membres. Ce sont ces programmes de soutien interne accordé à la détention de stocks publics, ayant des effets de distorsion des échanges, qui ont suscité le moins de convergence ici. Ce type de soutien, le type de soutien interne accordé à la détention de stocks publics, ayant des effets de distorsion des échanges, a une incidence sur la sécurité alimentaire, limite les importations et restreint la diversité et la stabilité de l'approvisionnement. C'est pour cette raison que nous sommes préoccupés par l'incidence de ces types de programmes de soutien interne, ayant des effets de distorsion des échanges, sur la sécurité alimentaire mondiale. Maintenant, nous sommes bien conscients que cette question suscite un vif intérêt ici et nous sommes néanmoins très ouverts à engager une discussion sur ce type de soutien interne accordé à la détention de stocks publics ayant des effets de distorsion des échanges. Cependant, cette discussion doit faire partie intégrante des négociations sur le soutien interne. Nous devons traiter cette question en même temps que les autres formes de soutien interne et nous devons mettre en œuvre et obtenir des résultats en même temps que nous prenons des décisions et obtenons des résultats sur les autres formes de soutien interne qui faussent les marchés mondiaux. L'Indonésie vient de souligner la nécessité d'une mise à jour du prix de référence externe. C'est une excellente remarque. L'Indonésie a raison. Ce prix de référence externe est inchangé depuis les années 1996 à 1998, si ma mémoire est bonne. Il est complètement obsolète. Cependant, soyons clairs: il s'agit d'un prix de référence externe utilisé pour le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Il faut donc le traiter, non seulement s'agissant du soutien accordé à la détention de stocks publics ayant des effets de distorsion des échanges, mais aussi pour ce qui est de toutes les formes de soutien de ce type ayant des effets de distorsion des échanges. En ce qui concerne le texte qui nous est présenté, ce projet de texte des auteurs de la proposition ne répond pas aux préoccupations que je viens de formuler. Il prévoirait sans limite des niveaux autorisés de soutien ayant des effets de distorsion des échanges pour les programmes de détention de stocks publics ayant des effets de distorsion des échanges, qui pourraient viser n'importe quelle marchandise et n'importe quel objectif, et il ne prévoit aucune prohibition à l'exportation. Nous évoquons ces points depuis trois ou quatre ans dans le cadre des négociations sur l'agriculture. Ce que nous ne pouvons pas faire ici et ce que nous ne devrions pas faire en tant que Membre, c'est compromettre la contribution de l'Organisation à la sécurité alimentaire. Nous devrions promouvoir la sécurité alimentaire par le commerce. Nous nous engagerons et nous sommes désireux de le faire, mais faisons-le dans le cadre de véritables négociations sur le soutien interne dans le domaine agricole. En ce qui concerne la proposition du Brésil, je souhaite remercier le Brésil pour sa proposition qui, je pense que le Brésil l'a souligné, est destinée à une discussion qui se tiendra après la CM12, ainsi qu'à des négociations parallèles sur les modalités applicables pour obtenir des résultats significatifs en matière de soutien interne. Il s'agit d'un objectif pour ceux d'entre nous qui se soucient de l'amélioration de la sécurité alimentaire par le commerce, et c'est le point de vue que ma délégation et d'autres membres du Groupe de Cairns aimeraient faire progresser. Le Brésil est un contributeur très important dans le domaine de la réforme du soutien interne, bien sûr, et nous attendons avec intérêt de travailler sur sa proposition et d'y contribuer lorsque les travaux commenceront après la CM12. Je pense qu'il est important de définir nos points de vue avant la

Conférence ministérielle. Il s'agit d'un sujet dont nous discutons depuis un certain temps dans le cadre de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture.

1.229. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

1.230. Je souhaite la bienvenue au Président de la CM12. En ce qui concerne le dossier qui nous occupe, je voudrais à nouveau demander aux Membres d'être compréhensifs. C'est ce que nous recherchons pour la sécurité alimentaire compte tenu de ce que nous avons entendu ou lu dans la déclaration concernant la sécurité alimentaire. Il n'y a pas grand-chose dans cette déclaration pour dire au monde que nous avons obtenu des résultats pendant une pandémie ou pendant une période de crise de la sécurité alimentaire. Je remercie l'Indonésie pour son leadership, et je remercie aussi la Jamaïque et le Cameroun pour leur leadership. Cette proposition est appuyée par 80 Membres. Nous sommes en contact avec d'autres Membres pour qu'ils se portent coauteurs. Très bientôt, nous dépasserons les 100 Membres; nous compterons donc plus de 100 coauteurs. Ce groupe actuel de coauteurs représente les deux tiers de la population mondiale, et ils sont réellement affectés par la crise alimentaire. Laissons donc les personnes affectées par la crise alimentaire décider des outils de politique qui sont utiles pour elles, au lieu de laisser quelqu'un affirmer qu'un outil n'est pas avantageux pour elles, alors qu'il l'est. Nous n'avons jamais dit que la détention de stocks publics était la panacée pour la sécurité alimentaire, et nous n'avons jamais dit que le commerce ne pouvait pas résoudre le problème de la sécurité alimentaire. Tous ces éléments sont complémentaires par nature; ne nous lançons donc pas dans un débat idéologique. Essayons de résoudre la crise actuelle. Notre expérience des deux dernières années montre que, grâce à la détention de stocks publics, un grand pays comme l'Inde a pu nourrir 800 millions de personnes au cours des 2 dernières années et nous continuerons de le faire pendant les 6 prochains mois. Les céréales ont été livrées à domicile pendant que les gens étaient confinés et que certains avaient perdu leur emploi. Je demanderais quand même que la décision concernant ce dossier mette la crédibilité de la CM12 à l'épreuve et non les trois projets qui sont proposés soit par le Président des négociations soit dans le cadre du Processus du Salon vert.

1.231. La Directrice générale a fait la déclaration suivante:

1.232. Je suis très satisfaite de voir la proposition de l'Inde et celle du Groupe ACP, du Groupe africain et du G-33 qui a été présentée par l'Indonésie, sur la détention de stocks publics. Elles sont accueillies favorablement, de même que la proposition du Brésil. Je veux simplement dire que rien n'empêche un groupe de mettre en œuvre sa recommandation ou sa proposition, comme il l'a présentée, mais les trois autres propositions qui ont été examinées dans le cadre de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture et qui ont fait l'objet d'observations par d'autres Membres sont tout aussi valables et ne devraient pas être dévalorisées. Les propositions ne sont pas en concurrence les unes avec les autres. J'aimerais donc que les Membres examinent les ensembles de mesures.

1.233. Le Président a indiqué que cette question nécessitait des travaux supplémentaires et des discussions plus approfondies entre les Membres.

1.234. Le Conseil général a pris note des déclarations.

1.235. Puis le Président a invité le Brésil à présenter sa communication parue sous la cote WT/MIN(22)/W/5 sur le même sujet.

1.236. Le représentant du Brésil a communiqué la déclaration suivante:

1.237. Permettez-moi de commencer par remercier la Directrice générale pour l'observation qu'elle a formulée, et que j'approuve. Nous soumettons cette proposition au débat non pas comme un document autonome mais dans le cadre d'un ensemble de propositions et de l'effort qu'il a fallu déployer pour rédiger les trois textes qui devraient nous être présentés très bientôt, qui sont tout à fait valables et qui font partie des choses que nous devons examiner pendant la Conférence ministérielle. Permettez-moi de lire mes notes, puis je ferai quelques remarques. Je ne vais pas répéter tout ce que j'ai dit lors de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture, mais il serait discourtois à l'égard des collègues de ne rien dire de leurs observations. Le Brésil souhaite donc présenter sa proposition de solution permanente concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, qui a été distribuée sous la cote WT/MIN(22)/W/5, WT/GC/W/851, afin

qu'elle soit examinée par les ministres à la CM12, et dans l'espoir qu'elle constitue le socle des travaux futurs sur ce sujet.

1.238. Le Brésil croit comprendre qu'il n'y a plus de consensus à l'OMC concernant le mandat de Bali en vue d'une solution permanente sur la détention de stocks publics, et de ce fait, nous sommes également conscients qu'il est important de travailler dans le cadre du système pour élaborer une proposition visant à fournir une solution pour ceux qui en ont le plus besoin: les pays les moins avancés, les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et les pays ayant besoin d'une aide alimentaire extérieure selon les critères de la FAO. Pour vous donner un simple chiffre, notre proposition englobe et permettrait d'aider utilement pas moins de 60 Membres de cette organisation. Elle fixe des niveaux adéquats de droits et d'obligations, une attention particulière étant portée aux contraintes des PMA, et une fois en vigueur, elle remplacera la solution provisoire adoptée à Bali. Le document porte sur des aspects qui ont été soulevés par des non-demandeurs au cours de notre processus de négociation, y compris des clauses adéquates de transparence et de sauvegarde et des garanties apportant une certitude juridique, afin de faire en sorte que les programmes de détention de stocks publics aient le moins possible d'effets de distorsion du commerce et de la sécurité alimentaire de pays tiers. Il vise à maintenir l'OMC au cœur du système commercial multilatéral et à fournir une base de dialogue concrète et réaliste entre demandeurs et non-demandeurs. Cette proposition est soumise au débat en ce moment en vue d'une décision à la CM13, en lien avec les modalités de réduction des mesures de soutien interne ayant un effet de distorsion du commerce et de la production. Le Brésil continuera de travailler à la CM12 et au-delà pour faire avancer les réformes des règles du commerce agricole à l'OMC et pour renforcer le rôle des politiques agricoles et commerciales dans le traitement de la question multidimensionnelle de la sécurité alimentaire, dans le même esprit de solidarité qui nous a toujours motivé au sein de cette organisation.

1.239. J'ai lu mes notes mais permettez-moi de répondre à ceux qui ont pris la parole, en commençant par remercier mon ami du Cameroun. Je suis convaincu que ses talents diplomatiques nous auront permis de combler les divergences dans le débat sur la détention de stocks publics. À mon sens, il devrait être en première ligne pour agir en ce sens. Et permettez-moi de vous retourner votre demande que nous soyons coauteur en vous invitant, ainsi que le Groupe africain, à vous porter vous aussi coauteurs de la proposition brésilienne. Cette proposition accorde une place importante à l'Afrique. Les dispositions que nous proposons contre l'exportation de céréales qui ont été accumulées protègent l'Afrique et ne portent aucun préjudice au continent. J'espère donc que nous pourrions en discuter davantage. Ce serait un privilège d'avoir ce débat avec vous. D'autre part, penchons-nous sur l'origine de ce type de mécanisme de détention de stocks publics. Les anciens savent. Nous savons tous. Cet instrument était abondamment utilisé par l'Union européenne, dans le cadre de sa politique agricole commune. Voilà comment elle procédait: elle accumulait les stocks puis les vendait, souvent à des prix subventionnés, ce qui revenait donc à pratiquer le dumping, et ce qui compliquait considérablement la vie des producteurs. Je ne crois pas que nous devions reproduire ce système, et je le dis très respectueusement car l'Union européenne a évolué sur ce point, et cette pratique n'existe plus. Permettez-moi une autre observation. Il faut établir une distinction essentielle entre les mesures qui ont un effet de distorsion et celles qui n'en ont pas. Personne ne s'oppose à la sécurité alimentaire. Il serait absurde d'imaginer qu'on peut être contre. La raison pour laquelle nous y sommes si passionnément attachés tient au fait que cette proposition permet de mieux préserver et protéger la sécurité alimentaire. Nous n'avons aucun doute à ce sujet. Permettez-moi de vous donner un simple chiffre. Les principaux donneurs de subventions qui bénéficient de cette non-solution permanente seraient en mesure d'octroyer pas moins de 1 000 milliards d'USD de subventions au cours des 10 prochaines années, 1 000 milliards d'USD, qui peut rivaliser avec cela? S' imagine-t-on que les petits producteurs de nos pays vont pouvoir lutter contre cela? Je ne le pense pas. En d'autres termes, nous parlons là de solidarité. Il y a aussi de la solidarité. Permettez-moi juste de lire – et je vous promets d'en finir par là – un rapport très intéressant Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, je n'en cite qu'un ou deux paragraphes: "Permettre un secteur privé robuste est une première étape importante, car les petites et moyennes entreprises sont des partenaires essentiels dans la transformation structurelle de l'agriculture et des systèmes alimentaires en Afrique. Les gouvernements doivent créer des réseaux acheteurs-fournisseurs, reliant les petits et moyens producteurs, y compris les petits exploitants, aux acheteurs locaux et régionaux. Les femmes et les jeunes doivent être associés à ces efforts. Pour passer de systèmes de production axés sur la subsistance à des systèmes plus axés sur le marché, efficaces, inclusifs, résilients et durables, il faut améliorer la productivité, les intrants, la mécanisation et la gestion post-récolte au niveau des exploitations, grâce aux investissements, à la technologie, à l'innovation

et aux connaissances indigènes. On estime que la libéralisation tarifaire pourrait générer des gains de bien-être allant jusqu'à 16,1 milliards d'USD et une croissance du commerce intra-africain de 33%. À plus long terme, le marché unique africain a le potentiel de créer un environnement commercial positif et plus compétitif pour l'agriculture, encourageant de nouveaux investissements et, en fin de compte, un secteur agricole moderne, dynamique, productif, inclusif, résilient et durable qui peut sortir des millions d'Africains de la pauvreté." Nous voulons être partenaires de ce processus. Nous voulons être partenaires d'un nouveau développement en Afrique, et nous y parviendrons avec une proposition bien construite sur la détention de stocks publics.

1.240. Le représentant de l'Uruguay a communiqué la déclaration suivante:

1.241. Je souhaite aborder les deux propositions de décision ministérielle sur la détention de stocks publics qui viennent d'être présentées aujourd'hui. Il s'agit d'une proposition conjointement présentée par plusieurs délégations et d'une autre proposition que la délégation du Brésil vient de présenter. La proposition brésilienne constitue une contribution aux négociations pour l'après-CM12 et, à ce titre, l'Uruguay s'en réjouit. Malheureusement, cela ne semble pas être le cas de la proposition conjointe présentée par d'autres délégations. Il semble que leur but soit que la proposition soit examinée par les ministres à la Conférence ministérielle à venir. À cet égard, je ne peux que faire part de la préoccupation de ma délégation concernant cette proposition, qui pourrait contraindre la prochaine Conférence ministérielle à examiner un texte qui a à peine fait l'objet de débats au niveau technique lors de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture de la semaine dernière, étant entendu que l'absence de consensus est évidente, compte tenu des préoccupations existant sur la forme et sur le fond. Ces préoccupations ont été formulées par pas moins de 15 délégations, qui représentent plus de 40 Membres de cette organisation. L'Uruguay les partage. Étant donné que la Conférence ministérielle approche, il ne juge pas constructif de présenter des propositions qui contiennent des positions extrêmes, déconnectées de la réalité des négociations, qui n'ont pas été dûment expliquées ni examinées au niveau technique, et qui n'ont pas répondu aux préoccupations formulées par plusieurs délégations. À cet égard, nous souhaitons inviter les auteurs à envisager la Conférence ministérielle à venir de manière responsable et à éviter de prendre des mesures qui auraient pour effet, ou pour effet probable, de bloquer les négociations et d'imposer un nouveau retard au traitement des questions agricoles, et peut-être à d'autres questions aussi. Ce serait particulièrement préjudiciable pour les Membres qui sont des pays en développement et des PMA. Comme on l'a dit, il semble qu'il relève de la compétence de l'OMC de contribuer à la sécurité alimentaire par le commerce. Nous ne devons pas oublier que c'est précisément par le commerce qu'un grand nombre de Membres de cette organisation fournissent effectivement des denrées alimentaires au monde. Nombreux sont ceux parmi nous qui nourrissent le monde – aujourd'hui, dans le passé et, nous l'espérons, à l'avenir aussi. Protégés par les certitudes et les garanties prévues dans l'Accord sur l'agriculture – qui, pour la première fois, a assujéti le secteur de l'agriculture à la règle de droit, et non plus seulement à la volonté de ceux qui ont plus de possibilités d'octroyer des subventions grâce au volume de leurs budgets. Pour conclure, je nous invite tous à penser attentivement aux 1 300 milliards d'USD de subventions que mon ami et collègue du Brésil vient de mentionner.

1.242. Le représentant des États-Unis a communiqué la déclaration suivante:

1.243. Nous tenons à remercier le Brésil d'avoir présenté sa proposition aujourd'hui et, surtout, d'avoir présenté une proposition qui semble viser à réduire les divergences entre les positions des Membres et qui, comme on l'a noté, est destinée à un examen futur. Nous pensons que le Brésil a adopté une approche créative pour répondre à certaines des préoccupations de Membres, quel que soit leur point de vue sur cette question, et nous lui sommes particulièrement reconnaissants des efforts consentis pour réduire autant que possible les effets préjudiciables des politiques de détention de stocks publics sur d'autres Membres. Les effets préjudiciables de ces politiques sur les marchés agricoles mondiaux et sur la sécurité alimentaire d'autres Membres sont une source d'inquiétude majeure pour les États-Unis. Nous espérons en discuter avec le Brésil afin de mieux comprendre la proposition qu'il nous a présentée aujourd'hui.

1.244. Le représentant du Mexique a communiqué la déclaration suivante:

1.245. Nous sommes d'accord avec les Membres selon lesquels la sécurité alimentaire a plusieurs dimensions et requiert différents outils et mesures. Nous sommes conscients que pour certains Membres, la détention de stock publics est un outil important et que nous devons donc lui prêter l'attention qu'elle mérite et trouver une solution qui répondra aux besoins et aux préoccupations des

Membres. Cela étant, il nous faut être réalistes et tenir compte des conséquences de ce que nous avons fait ou non au cours des derniers mois. Nous pensons que la meilleure option qui s'offre à nous consiste à disposer d'un programme de travail sur cette question pour les négociations. Ces deux propositions sur la détention de stocks publics méritent un examen détaillé après la CM12. Les modifications que les propositions contiennent ne sont pas anodines, nous devons être clairs quant à ce qui est nécessaire et quels effets en résulteront pour la réforme de l'agriculture. À cinq jours de l'ouverture de la CM12, la présentation de telles propositions risque d'être contreproductive et de freiner l'avancement des négociations agricoles. Les propositions n'ont pas atteint un degré de maturité suffisant pour être présentées aux ministres pour décision. Nous devons donc être réalistes.

1.246. Le représentant du Paraguay a communiqué la déclaration suivante:

1.247. Ma délégation est très préoccupée par l'inscription à l'ordre du jour de cette réunion de ce document présenté par le Groupe africain, le Groupe ACP et le G-33, et par les répercussions qu'il pourrait avoir pour les ministres et pour la réussite éventuelle de la CM12. Nous pensons que la proposition du Brésil vise à rassembler les positions en vue de la prochaine Conférence ministérielle. Comme l'ont montré les négociations agricoles, bien que cette proposition recueille un large soutien de diverses délégations qui souhaitent une solution permanente à la question de la détention des stocks publics, elle est assez radicale et déséquilibrée et ne donnerait pas lieu à un consensus. Nous rappelons que l'agriculture est absolument fondamentale pour nos économies, surtout pour le Paraguay, une petite économie en développement qui exporte des denrées agricoles. Le commerce est un moteur de l'économie, et il nous permet d'assurer la subsistance de petits agriculteurs qui ne perçoivent pas de niveaux élevés de subventions du fait de l'insuffisance des budgets. Nous avons toujours travaillé de manière constructive et en toute bonne foi et nous avons adressé des questions concrètes aux auteurs de la proposition sur ce qui a été examiné l'an dernier, mais nous n'avons jamais reçu de réponse. Nous continuerons de demander comment les Membres entendent utiliser ces subventions, étant donné que seuls 20 d'entre eux ont présenté des notifications au cours des dernières années, dont un seul a dépassé la limite autorisée de subvention. Nous ne nions pas que ce renseignement puisse être inexact, mais c'est le renseignement dont nous disposons, d'après les notifications des Membres. Si ce scénario n'est pas conforme à la réalité, nous souhaiterions savoir ce qu'est la réalité, afin de déterminer quels sont les Membres qui ont besoin d'assistance, de sorte que nous puissions cerner la portée du problème et comprendre comment le résoudre. À ce stade, les auteurs de la proposition n'ont toujours pas fourni ce renseignement. Malgré le temps limité qu'il nous reste, nous avons tout de même prouvé que nous étions prêts à négocier et avons réitéré nos questions aux auteurs. Nous leur avons demandé d'organiser une réunion afin d'examiner nos préoccupations et nos réserves. Il a fallu presque cinq jours aux auteurs pour répondre et lorsque nous avons fini par nous réunir, nous avons découvert que le projet sur la base duquel se tiendraient les négociations était devenu un document ministériel. Dans ces conditions, ma délégation n'est pas en mesure de soutenir la présentation de cette proposition aux ministres. Nous ne pensons pas que sa présentation aux ministres contribuerait à aboutir à un résultat fondé sur le consensus. Les auteurs doivent accepter de s'asseoir autour de la table des négociations plutôt que d'essayer d'imposer des propositions. En ce qui concerne la proposition des PDINPA et des PMA, quoique nous soyons profondément sensibles aux difficultés que rencontrent de nombreux pays dans les circonstances actuelles, nous estimons que bon nombre des idées qui ont été exposées ne relèvent pas du champ de compétences de l'OMC; c'est le cas, par exemple, de la création d'un mécanisme de financement. De même, nous pensons qu'il est nécessaire de procéder à une révision approfondie de la liste des Membres qui constituent la catégorie des PDINPA avant d'octroyer de nouvelles flexibilités. Nombreux sont les Membres qui appartiennent actuellement à cette catégorie et qui sont des exportateurs compétitifs de certains produits particuliers comme le blé, le riz, le fromage ou encore les fruits et légumes, entre autres. Dès lors, sans mécanisme de révision qui tienne compte de cette granularité, nous pourrions finir par créer des conditions de concurrence préjudiciables pour d'autres pays en développement qui dépendent de l'agriculture afin d'assurer la subsistance de leurs petits producteurs vulnérables, comme c'est le cas du Paraguay. Enfin, je souhaite renvoyer à la proposition présentée par Sri Lanka et faire part de notre préoccupation concernant l'intention d'autoriser d'éventuelles infractions aux règles de la compétitivité des exportations par des ventes directes à des prix de faveur, entre autres choses.

1.248. Le représentant de la délégation du Royaume-Uni a communiqué la déclaration suivante:

1.249. Nous tenons à remercier les présidents des groupes de négociation, vous-même et la Directrice générale pour tous les renseignements fournis. Nous souhaitons aussi la bienvenue au Président de la CM12. Nous nous associons aux observations de l'Australie. Nous les approuvons

pleinement. La proposition conjointe du G-33, du Groupe ACP et du Groupe africain, comme la proposition du Brésil, peuvent servir de base à un dialogue et à des travaux immédiats; ce serait un utile pas en avant. Mais il s'agit d'une décision juridique permanente, qui présente encore des difficultés techniques complexes et non résolues et qu'il n'est donc pas approprié de présenter aux ministres à la CM12. Comme l'indique la proposition brésilienne, le débat doit avoir lieu après la CM12, car il s'inscrit dans le cadre plus général du débat sur l'agriculture. Nous sommes prêts à entamer ces travaux immédiatement, en juin/juillet de cette année, et nous sommes conscients de leur caractère prioritaire. Mais soyons clairs, il a fallu quatre mois aux auteurs de la proposition pour en arriver là, nous ne pouvons donc pas nous attendre à ce que ceux qui ont des préoccupations légitimes la négocient en quatre jours.

1.250. Le représentant de la délégation de l'Argentine a communiqué la déclaration suivante:

1.251. Nous remercions la délégation du Brésil d'avoir présenté sa proposition qui contient une solution permanente à la question de la détention de stocks publics à analyser après la CM12. Nous comprenons que les notions contenues dans ce document vont dans la bonne direction. Nous réaffirmons que nous ne sommes pas en mesure de négocier ce document au cours de la semaine qui précède la Conférence ministérielle. Mais nous tenons à soulever plusieurs points que nous jugeons utiles, et dont nous pensons qu'ils devraient apparaître dans toute solution définitive à la question de la détention des stocks publics. La définition claire des produits susceptibles de relever de ces programmes, le recensement précis des pays pouvant mettre en œuvre ces programmes et la limitation des programmes en question ne servent exclusivement qu'à répondre aux défis liés à la sécurité alimentaire, et non à octroyer des subventions dissimulées afin d'exporter ces produits, avec la couverture de la loi. Comme nous l'avons toujours dit, nous réaffirmons que l'Argentine est prête à trouver une solution permanente à la question de la détention de stocks publics, à condition que les progrès en la matière soient accomplis en parallèle des domaines qui font depuis longtemps l'objet d'un mandat de réforme dans l'Accord sur l'agriculture, en particulier le soutien interne et l'accès aux marchés. Après la CM12, nous devons relancer les négociations pour faire avancer la réforme du commerce agricole, qui a pris du retard, dans les domaines du soutien interne et de l'accès aux marchés, et en trouvant une solution permanente concernant la détention de stocks publics. S'agissant du document WT/GC/W/850 relatif au projet de décision sur la détention de stocks publics, qui a été présenté aujourd'hui, nous nous associons à ce qu'ont dit le Brésil, l'Uruguay, l'Australie et le Paraguay.

1.252. Le Président a fait observer qu'il restait encore beaucoup à faire pour trouver un terrain d'entente sur cette question très importante et que la discussion se poursuivrait.

1.253. Le Conseil général a pris note des déclarations.

1.254. Puis le Président est passé à une autre proposition présentée par Sri Lanka, concernant une Déclaration ministérielle sur la réponse de l'OMC à la crise de la sécurité alimentaire.

1.255. Le représentant de Sri Lanka a présenté sa proposition contenue dans le document WT/GC/W/848:

1.256. Comme les Membres en sont pleinement conscients, la décision pertinente concernant les PDINPA et les PMA charge les Membres de remédier aux effets de la réforme découlant de l'Accord sur l'agriculture, mais pas de lutter contre les incidences d'une crise telle que celle que nous observons dans les circonstances actuelles. De ce fait, les propositions contenues dans le document WT/GC/W/848 du 3 juin 2022 visent à tenir compte des difficultés actuelles et à résoudre certains des problèmes les plus critiques que rencontrent les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et les PMA; pour ce faire, il convient d'accepter certaines mesures immédiates lors de la CM12. Nous pensons que l'OMC doit contribuer, dans le cadre de son mandat, à la lutte contre les causes structurelles de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté afin d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs vulnérables et d'augmenter la production alimentaire, surtout dans les PDINPA et les PMA. Les répercussions catastrophiques de la pandémie de COVID-19 et les difficultés actuelles dans le monde, qui ont porté les prix mondiaux des denrées alimentaires et des intrants agricoles à des niveaux sans précédent, ont relégué Sri Lanka sur un strapontin; le pays connaît actuellement une forte pénurie alimentaire en raison de ces différents facteurs. L'ONU a même dû intervenir et demander qu'une aide alimentaire lui soit accordée. Comme plusieurs délégations l'ont indiqué aujourd'hui, en particulier l'Ambassadeur d'Égypte, il est impératif de se

mettre d'accord à la CM12 sur un ensemble de mesures diverses concernant la sécurité alimentaire. En guise de contribution positive, la proposition de Sri Lanka vise à mettre des questions très pertinentes en débat afin de compléter les propositions déjà à l'examen. Pour mettre en relief ces aspects spécifiques de notre proposition, j'appelle votre attention sur le paragraphe 5, où nous proposons d'inscrire cette question à titre permanent à l'ordre du jour du Comité de l'agriculture afin d'examiner spécifiquement les effets des restrictions à l'exportation sur la sécurité alimentaire pour que les Membres expriment leurs préoccupations concernant les restrictions à l'exportation qui touchent à leur sécurité alimentaire, en particulier l'incidence sur les PDINPA et les PMA, en vue d'y répondre. De même, nous avons constaté que certaines de ces restrictions à l'exportation des stocks de denrées alimentaires n'ont pas cessé d'être adoptées pendant la crise de la sécurité alimentaire. Il en résulte plusieurs incidences pour les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et pour les PMA, et nous souhaitons donc que les Membres qui ont l'intention d'imposer de telles restrictions accordent la priorité à leurs exportations vers les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et vers les PMA. Ensuite, le paragraphe 8 de notre proposition met l'accent sur l'importance de nos préoccupations en matière de sécurité alimentaire, en particulier au sujet des programmes de détention de stocks publics par lesquels d'autres Membres pourraient, à titre prioritaire, exporter certains de ces stocks maintenus dans le cadre de programme publics en matière de sécurité alimentaire destinés aux PDINPA et aux PMA. Nous tenons compte du fait qu'ils sont sans équivalent parce qu'ils sont confrontés à des difficultés concernant leur balance des paiements et, de ce fait, ne sont pas en mesure de satisfaire aux exigences de certains systèmes de paiement et aux conditions de paiement par lot, en raison de cette très grande complexité des systèmes de paiement, et il va de soi qu'ils ne peuvent pas appliquer un tel système de paiement par manque de devises étrangères, de sorte que ces stocks de produits alimentaires sont débloqués soit exclusivement sous forme de dons, soit à des conditions de faveur appropriées, conformément à l'article 5 de la Convention relative à l'assistance alimentaire de 2012. De même, nous considérons l'Accord de Marrakech en tant que tel comme un mécanisme parce que le commerce ne suffit pas à lui seul à résoudre les problèmes que rencontrent les PDINPA et les PMA en temps de crise alimentaire, du fait de la pénurie des stocks alimentaires dans le monde. C'est pourquoi ces pays doivent renforcer leurs propres capacités de production au niveau national. Dans la Décision de Marrakech, les donateurs, à savoir les Membres développés qui le peuvent, sont invités à fournir une telle assistance, notamment une assistance financière et technique aux Membres en développement et PMA, afin de les aider à renforcer leurs capacités de production. Nous pensons donc que ce point particulier doit faire l'objet d'un renforcement considérable et que le moment est opportun pour accélérer ce processus et explorer les moyens permettant de fournir une telle assistance technique et financière aux Membres affectés par cette grave crise alimentaire. Nous savons que la Banque mondiale et d'autres institutions financières utilisent leurs canaux ordinaires pour les aider, mais le temps est venu pour ces institutions de se doter d'un mécanisme accéléré pour fournir cette assistance technique et financière aux PDINPA et aux PMA afin de renforcer leurs capacités de production en période de crise alimentaire. Nous souhaitons que certains des éléments figurant dans notre proposition soient pris en compte dans le document final que les ministres adopteront à la CM12.

1.257. Le représentant du Pakistan a communiqué la déclaration suivante:

1.258. Nous remercions l'Indonésie d'avoir présenté sa proposition plus tôt dans la journée au nom du G-33 et des autres coauteurs sur la détention de stocks publics. Nous tenons à insister sur le fait que la sécurité alimentaire est sans doute la question la plus fondamentale à laquelle nous sommes confrontés en ce moment, surtout dans des pays comme le nôtre qui ont été frappés par une grave crise financière et qui font face à des chocs de l'offre et à une crise alimentaire à venir, qui pourrait avoir de profondes incidences sur la vie et la subsistance de nos populations. Nous nous réjouissons donc à cet égard de la communication de Sri Lanka, de même que nous accueillons favorablement d'autres communications comme celle de l'Égypte. Nous estimons que les éléments qui aident les pays en développement à augmenter la production et la productivité et qui renforcent l'utilité des outils politiques permettant de lutter contre la crise alimentaire sont toujours les bienvenus. Nous espérons continuer de participer au débat sur cette question avec les délégations intéressées et trouver une solution permettant de résoudre le problème de manière constructive.

1.259. Le représentant de l'Inde a communiqué la déclaration suivante:

1.260. Nous accueillons à notre tour favorablement les propositions de l'Égypte et de Sri Lanka, qui vont dans le sens d'assurer la sécurité alimentaire en augmentant la production. Je souhaiterais

demander aux Membres d'envisager ces propositions avec bienveillance pour qu'elles soient examinées pendant la Conférence ministérielle.

1.261. Le Conseil général a pris note des déclarations faites.

1.262. Le Président a noté qu'il avait reçu une demande de la Suisse, qui souhaitait faire une déclaration sur le commerce électronique.

1.263. Le représentant de la Suisse a communiqué la déclaration suivante:

1.264. S'agissant du Programme de travail et du moratoire sur le commerce électronique, nous souhaitons appeler l'attention des Membres sur les dernières révisions du document WT/GC/W/831, qui recueille le soutien d'un ensemble nombreux et varié de Membres de l'OMC. Dans les échanges que nous avons eus avec certains Membres et groupes de Membres, l'importance pour eux de redynamiser les travaux au titre du Programme de travail a été mise en relief. L'intensification de ces travaux devrait se faire sur la base des communications des Membres, et l'importance de traiter les questions liées au développement a également été soulignée. Les coauteurs du document WT/GC/W/831 ont donc intégré ces éléments à la sixième révision du projet de décision prolongeant le Programme de travail et le moratoire jusqu'à la CM13. Les sixième et septième révisions reflètent le soutien apporté à cette approche grâce à l'ajout de nouveaux coauteurs, le document étant désormais expressément soutenu par 71 Membres.

1.265. Au risque de répéter ce qui a déjà été indiqué à de nombreuses reprises, permettez-moi de souligner que pour la Suisse, le moratoire sur le commerce électronique est l'une des conditions structurelles qui permettent au commerce électronique de prospérer. Cette condition structurelle a pour caractéristique d'être ancrée ici même, à l'OMC. Pour améliorer encore la prévisibilité, la Suisse est d'avis qu'elle doit être rendue permanente.

1.266. Bien entendu, chaque Membre devrait être très attentif à faire en sorte que les conditions soient propices au développement de son économie numérique. Notre gouvernement en est pleinement conscient et en a fait une priorité et l'un des objectifs de sa politique de coopération avec les pays en développement partenaires, et au sein de la CNUCED où la Suisse est un contributeur essentiel au programme relatif au commerce électronique et à l'économie numérique.

1.267. Cependant, nous ne sommes toujours pas convaincus que l'application d'instruments de politique commerciale tels que les droits de douane, conçus pour le commerce des marchandises, peut avoir un quelconque effet positif sur le secteur de l'économie numérique. Au contraire, la levée de la seule règle multilatérale sur le commerce électronique ouvrirait la voie à l'application de tels droits par n'importe quel Membre, ce qui aurait pour effet de dégrader le cadre du commerce international.

1.268. S'agissant de l'espoir de collecter des recettes douanières supplémentaires, nous appelons l'attention des Membres sur les trois études suivantes:

1. "Electronic Transmissions and International Trade – Shedding new light on the moratorium debate", une étude produite par l'OCDE en novembre 2019. Elle envisage sous un angle plus large le débat relatif au moratoire, et indique que la hausse du bien-être des consommateurs liée à la numérisation des produits dépasse d'au moins 10 fois les coûts liés aux pertes de recettes.

2. Une étude intitulée "Is the WTO Moratorium on customs duties on e-commerce depriving developing countries of much needed revenue?", conduite par le professeur Simon Evenett et l'Université de Saint-Gall en novembre 2021. Cette étude montre que les pertes de recettes potentielles ne représentent qu'une part faible voire négligeable des recettes fiscales provenant de sources autres que les droits de douane.

3. Une étude de l'OCDE intitulée: "3D Printing and International Trade: What is the evidence to date?" et parue en novembre 2021. Elle présente de nouvelles données prouvant que la pratique de l'impression 3D semble être complémentaire du commerce de marchandises classique.

1.269. La Suisse se tient prête à participer à ce débat, mais nous invitons les Membres à prolonger le Programme de travail et le moratoire jusqu'à la CM13.

1.270. Le représentant de l'Inde a communiqué la déclaration suivante:

1.271. Je souhaite simplement m'assurer que notre proposition sur ce sujet est également à l'examen parce que vous avez indiqué dans le rapport de ce matin que les deux propositions seraient à l'ordre du jour.

1.272. Le Président a noté que la délégation de l'Inde avait raison de considérer qu'il suggérait de transmettre les deux projets à la Conférence ministérielle.

1.273. Le représentant de l'Union européenne a communiqué la déclaration suivante:

1.274. L'Union européenne soutient pleinement la Suisse et la proposition de projet de décision ministérielle afin de prolonger le moratoire et le Programme de travail. Partout dans le monde, cette branche d'activité demande la prolongation du moratoire sur le commerce électronique, y compris dans les pays en développement. De nombreuses études montrent les incidences qu'aurait la suspension du moratoire et l'augmentation des droits de douane sur les transmissions électroniques. J'espère que nous conserverons la pratique consistant à prolonger le moratoire jusqu'à la CM13 et que cette Conférence ministérielle n'enverra pas le signal négatif de sa suspension, car le moratoire est le seul outil dont nous disposons dans cette organisation en matière de commerce numérique.

1.275. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a communiqué la déclaration suivante:

1.276. Depuis 1998, les Membres sont convenus de ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques et de prolonger le moratoire lors de la Conférence ministérielle biennale de l'OMC. Cela étant dit, et conformément au paragraphe 3 de la Décision ministérielle de l'OMC du 13 décembre 2017, le Royaume d'Arabie saoudite est toujours désireux de prolonger la pratique en vigueur de ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques jusqu'à la Conférence ministérielle suivante. Le Royaume d'Arabie saoudite est heureux d'annoncer que nous nous portons coauteurs de la proposition de décision ministérielle visant à prolonger le moratoire.

1.277. Le représentant du Royaume-Uni a communiqué la déclaration suivante:

1.278. Le Royaume-Uni soutient fermement la prolongation du moratoire sur les droits de douane. Je tiens simplement à signaler que nous avons entendu des entreprises du monde entier, pas seulement les entreprises britanniques mais des entreprises de partout dans le monde, déplorer les effets négatifs que la suspension du moratoire aurait sur l'économie mondiale. Nous tenons vraiment à souligner l'importance qu'elles accordent au renouvellement du moratoire, à un moment aussi crucial pour l'économie mondiale.

1.279. Le représentant de l'Afrique du Sud a communiqué la déclaration suivante:

1.280. Sur cette question, je souhaite m'associer à ce que l'Inde a dit concernant la Déclaration ministérielle sur le Programme de travail et sur le moratoire. Pour nous, la question principale tient à l'impact sur l'industrialisation numérique et sur les revenus, qui affecte les pays en développement de manière disproportionnée. Ce qui importe pour prendre des décisions éclairées, c'est de comprendre la portée et la définition du moratoire, essentielles à la prise de décision.

1.281. Le représentant de la Barbade, au nom de la CARICOM, a communiqué la déclaration suivante:

1.282. Le Groupe CARICOM a travaillé en lien avec vous et avec d'autres Membres pour combler les divergences dans le débat sur le Programme de travail relatif au commerce électronique et sur le moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques. Nous continuons d'espérer que les Membres considéreront nos éléments visant le consensus de manière positive et veilleront à ce que nous puissions aboutir à un résultat dans un domaine qui demeure fondamental pour beaucoup de Membres. Nous avons bien pris note de votre rapport au titre du point 1 de l'ordre du jour de cette réunion et, au cours des prochains jours, nous nous pencherons sur les prochaines mesures que nous devons prendre dans le processus concernant ce dossier. Nous restons prêts, ouverts et désireux de travailler avec tous les Membres sur cette question et dans tous les autres domaines de notre action.

1.283. Le Président a rappelé que, comme il l'avait déjà dit précédemment, il avait l'intention d'envoyer deux propositions aux ministres. Il a encouragé les Membres à échanger entre eux afin de concilier leurs différences. Il a fait observer que si des faits nouveaux survenaient, les délégations ne devaient pas hésiter à le contacter.

1.284. Le Conseil général a pris note des déclarations.

1.285. Le représentant du Brésil a communiqué la déclaration suivante:

1.286. J'ai le sentiment que le débat sur la proposition de Sri Lanka a été plus court que ce à quoi je m'attendais, et je ne sais pas ce qu'il en est sorti. Je demande simplement votre avis sur ce point. La proposition sera-t-elle soumise à l'examen des ministres? Que s'est-il passé? J'ai sans doute raté quelque chose. Je m'en excuse.

1.287. Le Président a invité Sri Lanka à faire part de ses intentions au sujet de sa proposition.

1.288. Le représentant de Sri Lanka a communiqué la déclaration suivante:

1.289. Merci au Brésil de s'être montré intéressé par notre proposition. Comme je l'ai indiqué dans mon intervention, elle contient un ensemble complémentaire de propositions dont nous souhaitons qu'il soit tenu compte en même temps que des deux propositions qui nous sont soumises. Et que notre série de propositions soient examinées en tant que propositions complémentaires, aux côtés des deux propositions figurant dans le document que le Président de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture a publié, ainsi que de la proposition de l'Égypte. Notre intention première est de nous concentrer sur les questions concernant les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et les PMA, car ce sont eux qui connaissent de graves pénuries de produits alimentaires et de fortes contraintes en matière d'acquisition des denrées nécessaires pour répondre à leurs besoins. Nous espérons que ces éléments recevront l'attention qu'ils méritent et qu'il en sera tenu compte dans les résultats ministériels, quels qu'ils soient, que les Membres conviendront de communiquer à la CM12.

1.290. Le représentant de l'Uruguay a communiqué la déclaration suivante:

1.291. Je crains d'avoir quelque difficulté avec la notion de bonne foi dans cette maison. Nous voilà le 7 juin 2022, et nous sommes saisis d'une proposition datée du 3 juin. Pourquoi n'a-t-elle pas été distribuée plus tôt? C'est le premier problème. Ensuite, je ne vois guère comment nous pourrions avancer s'agissant d'une proposition qui n'a pas été examinée, et dont nous n'avons pris connaissance qu'aujourd'hui. Nous n'avons pas vraiment eu la possibilité d'examiner ce dont il s'agit. J'ai l'impression, à première vue, que nous rencontrons là des problèmes techniques qui paraissent saper les principes de travail de cette organisation. Tout cela justifie de nouvelles discussions techniques. Je ne pense vraiment pas que cette manière d'avancer soit constructive, sachant que la Conférence ministérielle doit commencer dans trois jours. Je crois comprendre que la proposition est datée du 3 juin 2022 et qu'elle a été distribuée le même jour, c'est-à-dire le 3 juin 2022.

1.292. Le représentant de Sri Lanka a communiqué la déclaration suivante:

1.293. Je ne veux pas ouvrir de boîte de Pandore ici. Sri Lanka n'a jamais participé au processus du Salon vert où les propositions relatives à la sécurité alimentaire ont été examinées. Nous avons également eu la chance de lire la proposition de l'Égypte. La contribution de Sri Lanka sert à signaler sa crainte et à faire connaître sa proposition, car nous n'avons jamais été invités au processus du Salon vert afin de formuler nos préoccupations. Nous avons attendu qu'il nous en soit donné l'occasion par les Membres et par le Secrétariat, mais cette occasion n'est jamais venue. Voilà pourquoi ce retard. Il ne s'agit pas de faire dérailler un quelconque processus et, j'y insiste, ces propositions sont présentées dans le but d'être complémentaires, et non de s'opposer à qui que ce soit. Je pense avoir été clair quant aux intentions de mon pays. Nous demandons aux Membres de tenir compte de ces propositions en tant que propositions complémentaires. Si vous voulez avoir un débat, nous sommes prêts à répondre sur ces points. Aujourd'hui, j'ai dû raccourcir ma longue déclaration. Si les délégations sont intéressées par des explications techniques sur notre proposition, nous sommes prêts à les leur fournir.

1.294. La Directrice Générale a communiqué la déclaration suivante:

1.295. Je souhaite simplement demander à la Présidente de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture si elle a tenu des séances sur la transparence lors de cette session au sujet de l'une de ces trois déclarations en cours d'examen, et combien de fois elles ont été communiquées à l'attention de tous. Je pose cette question en lien avec la référence qui a été faite au Salon vert. Je ne crois pas que quiconque ait été écarté des discussions et déclarations qui vont être transmises. Plusieurs tentatives ont eu lieu et, comme elle vient de l'indiquer, si j'ai bien entendu, il y aura une autre session extraordinaire du Comité de l'agriculture.

1.296. La Présidente de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture a communiqué la déclaration suivante:

1.297. C'est le cas, en effet: nous avons tenu plusieurs réunions de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture lors desquelles il a été rendu compte en toute transparence de ce qui s'est passé au cours des consultations qui ont eu lieu sous différents formats. Il a été possible de présenter des propositions et des exposés au cours des réunions de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture qui se sont tenues les 1^{er}, 2 et 4 juin 2022, avant la réunion plénière du Comité. En outre, des renseignements ont été donnés lors de cette réunion sur l'état d'avancement des négociations. Une fois que nous aurons achevé l'examen de tous les éléments qui nous ont été soumis, nous tiendrons une nouvelle réunion de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture dans les jours à venir.

1.298. Le représentant de la République dominicaine a communiqué la déclaration suivante:

1.299. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ce qui l'a précédé, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ont contribué à la prospérité économique au cours des 75 dernières années. L'organisation a facilité le démantèlement progressif des obstacles au commerce. Et le processus s'est traduit par une amélioration des niveaux de vie partout dans le monde. Mais la croissance du commerce international et de la prospérité économique entraîne des changements fondamentaux – y compris dans la répartition des gains liés au commerce. Les modèles analytiques, comme le théorème de Stolper-Samuelson, aident à penser ce processus. L'équilibre entre gagnants et perdants qui résulte du commerce international peut provoquer des tensions sociales qui nuisent au degré de sympathie que suscite la prise de décisions dans des organisations internationales comme l'OMC. Dans ce contexte: l'OMC est-elle encore pertinente? Robert W. Staiger, professeur d'économie à l'Université Dartmouth aux États-Unis, aborde cette question dans son ouvrage *A World Trading System for the Twenty-First Century*, à paraître aux éditions MIT Press à la fin de 2022. Le professeur Staiger se penche sur le rôle essentiel de l'OMC; à savoir la résolution d'une externalité relative aux termes de l'échange. Pour Staiger, l'OMC reste pertinente. Mais il est conscient des échecs potentiels à venir. Les progrès futurs prendront principalement la forme d'une 'intégration profonde', et non de l'intégration 'en surface' traditionnellement favorisée par l'OMC. Nous devons préserver le rôle prépondérant de l'OMC dans l'économie mondiale. En particulier, on peut faire davantage pour aider les pays en développement à tirer parti du commerce international afin d'améliorer le niveau de vie de leurs populations. La douzième Conférence ministérielle de l'OMC à Genève est l'occasion de se mettre d'accord sur ce qu'il faut faire pour avancer.

1.300. Le Conseil général a pris note des déclarations.

1.301. Ensuite, le Président a dit qu'à moins qu'une délégation souhaite prendre la parole, il conclurait la réunion et poursuivrait son travail selon les différents axes de travail. Il a également fait observer que conformément à la pratique passée, il rendrait compte aux ministres, le dimanche 12 juin 2022, dans sa déclaration à la session d'ouverture de la Conférence ministérielle – et qu'il transmettrait officiellement, à ce moment-là, les résultats des travaux accomplis au cours de cette intense période préparatoire en vue de leur examen par les ministres. À cet égard, il s'est associé à la demande de la Directrice générale, de tous les présidents et du facilitateur, que les divergences soient comblées et que les textes soient toilettés autant que possible. Cela permettrait aux ministres de disposer d'un ordre du jour gérable et de dialoguer de manière productive. Cela pourrait aussi – c'était à espérer – permettre aux Membres d'atteindre l'objectif commun d'une CM12 constructive. Le Président a invité tous les Membres à faire ce qu'il fallait, car ils n'avaient plus de temps à perdre. Il a fait remarquer que la participation des Membres au cours des heures qui suivaient seraient cruciales.

1.302. Le Président a également fait des annonces relatives à des questions logistiques et administratives. Il avait été informé que de nombreux participants accrédités à la CM12 n'avaient pas encore créé un compte OMC en ligne. C'était indispensable pour participer à la Conférence. Il a renvoyé les délégations à la note d'information parue sous la cote WT/MIN(22)/INF/2 et aux communications pertinentes transmises aux coordonnateurs des délégations. Sur un autre sujet, il a également rappelé que le Conseil général avait confirmé la désignation des ministres du commerce de la Barbade, de l'Ouganda et de l'Australie comme vice-présidents de la douzième Conférence ministérielle. À cet égard, il a appelé l'attention des Membres sur le fait que suite à un récent changement de gouvernement, le ministre du commerce de l'Australie, M. Dan Tehan, avait cédé sa place à M. Don Farrell, qui exercerait donc la vice-présidence aux côtés de Jerome Xavier Walcott, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade, et de Harriet Ntabazi, ministre d'État chargée du commerce de l'Ouganda. Ces trois ministres seraient vice-présidents de la CM12, et le Président se réjouissait par avance de travailler avec eux. En conclusion, il a remercié le Président de la Conférence ministérielle, la Directrice générale, les présidents et facilitateurs chargés de la réponse de l'OMC à la pandémie et tous les Membres pour leur participation.

ANNEXE

**DÉCLARATION DE S.E. M. TIMUR SULEIMENOV (KAZAKHSTAN),
PRÉSIDENT DE LA DOUZIÈME SESSION DE
LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**

Je suis arrivé un peu en avance pour participer à cette réunion du Conseil général afin de me tenir informé des évolutions en cours à Genève et de faire un état des lieux en vue de la Conférence proprement dite.

Je prévois, pendant la semaine, de rencontrer le Président du Conseil général, l'Ambassadeur Didier Chambovey, ainsi que les présidents des différents groupes de négociation sur les questions qui seront abordées à la Conférence ministérielle.

Je travaillerai également en lien étroit avec la Directrice générale, Mme Ngozi, et son équipe.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier la Directrice générale, le Président du Conseil général et les présidents et facilitateurs des diverses sessions de négociation pour leurs inlassables efforts en vue de faire progresser les discussions dans tous les domaines. J'adresse mes remerciements à toutes les délégations pour leur participation active et constructive, et pour leur engagement en faveur du système commercial multilatéral.

J'espère que nous pourrons trouver des terrains d'entente et produire collectivement des résultats constructifs lors de la CM12. Je sais qu'il reste des questions en suspens qui doivent être résolues, notamment la réponse de l'OMC à la pandémie, la sécurité alimentaire et l'agriculture, la réforme de l'OMC, les subventions à la pêche et la dérogation à l'Accord sur les ADPIC. Il est indispensable de résoudre ces questions pour garantir un résultat multilatéral à la CM12. J'espère que dans les jours qui viennent, nous parviendrons à surmonter les différences, à faire preuve de souplesse et à nous accorder autour de résultats constructifs sur toutes ces questions.

Ma porte est ouverte pour toute consultation bilatérale et pour des réunions avec les groupes régionaux. Vous pouvez compter sur mon soutien et mon aide.

Je vous remercie, et bonne chance à tous.
